



BULLETIN COMMUNAL

Pont-en-Ogoz

MAI 2025

Sommaire

Convocation à
l'Assemblée du
6 mai 2025

PV de l'Assemblée du
12 décembre 2024

Comptes 2024

- Comptes de résultats
- Investissements
- Bilan
- Commentaires

Investissement
complémentaire 2025

Règlement de police

Informations
communales

Sociétés locales

Mise au concours –
dénéigement

Objets encombrants

Agence AVS

Memento

Le billet du Syndic



Chers Citoyens, chères Citoyennes,

A l'heure d'envoyer à l'impression le présent journal communal, les comptes 2024 viennent d'être bouclés. Aussi, j'ai le plaisir de vous annoncer que la Commune de Pont-en-Ogoz a réalisé un bénéfice de près de 1 Mio de francs, pour l'année 2024. Le bénéfice comptable résulte principalement de la dissolution de la réserve de réévaluation (exigée par le modèle comptable MCH2, sur une période de 10 ans). En effet, durant les années précédentes, la Commune avait quelque peu trop amorti une grande partie de son patrimoine. La deuxième explication liée au résultat de l'exercice 2024 découle du fait de la perception d'impôts extraordinaires, principalement liés aux mutations et transferts d'immeubles. En effet, ces revenus sont difficilement prévisibles.

2 Si les comptes 2024 sont bons, il faut toutefois rester très prudent dans un horizon de 8 à 10 ans. En effet, une fois que la dissolution de la réserve communale, de près de CHF 600'000.00, sera terminée, et que nous devons supporter intégralement les charges des associations intercommunales, en lien avec les investissements votés à ce jour (notamment la réalisation du Centre sportif, et des transformations d'EMS) ainsi que le futur CO4, il est fort à craindre que les communes devront revoir leur fiscalité à la hausse. Ce sont les prévisions qui découlent d'une analyse gruérienne.

24 Par le présent message, je souhaite également attirer votre attention sur la distinction entre un investissement réalisé durant un exercice comptable (inférieur à CHF 40'000, selon notre règlement sur les finances), et dès lors qui tombe dans le compte de résultat de l'année, avec un investissement voté en assemblée des budgets. Au vu des questions posées lors des assemblées des comptes, il semble que certains n'aient pas bien compris cette systématique. Un investissement voté en budget est dépensé au fur et à mesure et peut s'étaler sur plusieurs années comptables. De la sorte, il n'est bouclé qu'après sa réalisation complète et c'est à partir de ce moment qu'un amortissement comptable pourra intervenir. Ceci est notamment et principalement le cas pour les routes et d'autres projets qui prennent passablement de temps à la réalisation.

31 Enfin, et toujours selon les exigences du plan comptable MCH2, nous avons établi un rapport de gestion de la Commune de Pont-en-Ogoz pour l'année 2024. Ce document sera à disposition sur le site internet et fait un bref panorama des démarches et activités durant l'année 2024.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter un bel été et me réjouis de vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée des comptes.

Votre Syndic

Christophe Tornare

Tractanda

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 6 MAI 2025 DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le mardi 6 mai 2025, à 20h00

à la Halle polyvalente, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2024
2. Comptes de résultat et d'investissements 2024
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Investissement complémentaire 2025 et rapport de la Commission financière, décision spéciale sur :
 - Remplacement du mobilier scolaire des classes 3H à 8H CHF 120'000.00
4. Mise à jour du règlement communal de police - Approbation
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que le PV de l'assemblée du 12.12.2024 puisque publié dans le bulletin communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal - Assemblée du 12 décembre 2024



Procès-verbal de l'Assemblée communale de Pont-en-Ogoz du 12 décembre 2024

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)
 Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
 Scrutatrices : Mme Jocelyne Morard
 Mme Christelle Tinguely
 Présents : 7 Conseillers communaux
 77 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
 10 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
 Soit un total de 87 participants
 Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
 Excusé(e)s : 5 personnes

Tractanda :

1. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée communale ordinaire du 7 mai 2024 et de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2024
2. Approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables
3. Approbation du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
4. Approbation de la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux
5. Budget 2025 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
6. Investissements 2025 et décisions spéciales sur :

6.1. Endiguement – ruisseau La Moranda	CHF	360'000.-
6.2. Remplacement des luminaires de l'école d'Avry-devant-Pont	CHF	60'000.-
6.3. Sécurisation traversée de Gumefens – T3 – étude et réalisation	CHF	970'000.-
6.4. Achat nouveau tracteur édilitaire	CHF	110'000.-
6.5. Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – étape 1	CHF	300'000.-
6.6. Remplacement conduite d'eau – Sur Charmont	CHF	800'000.-
6.7. Epuration – Mise en séparatif – Le Pavillon	CHF	160'000.-
6.8. Epuration – Mise en séparatif – école de Gumefens	CHF	350'000.-
6.9. Déchetterie – réalisation d'un couvert	CHF	180'000.-
6.10. Subventions d'investissements aux ménages	CHF	40'000.-
7. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2025
8. Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à la vente de l'article 2153 RF, Auberge St-Pierre, Le Bry, au minimum au prix de CHF 1'300'000.00
9. Informations du Conseil communal
10. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 19h35.

Il souhaite la bienvenue à chacun et rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 47 du 22 novembre 2024, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 5 personnes excusées sont citées. Deux scrutatrices sont nommées, il s'agit de **Mme Jocelyne Morard** (côté fenêtres) et **Mme Christelle Tinguely**. (côté galerie). Il demande aux personnes n'ayant pas le droit de vote de lever la main, soit 10 personnes.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Le tractanda est affiché et M. le Président demande s'il y a des questions sur le tractanda. Comme ce n'est pas le cas, il propose de le modifier et de mettre le point 4 avant le point 2, afin que les représentants de la Corporation forestière puissent se rendre à une autre assemblée traitant le même point.

L'ordre du jour modifié **est approuvé**.

Point 1

Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée communale ordinaire du 7 mai 2024 et de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2024

M. le Président rappelle que les procès-verbaux ne sont pas lus puisqu'ils sont disponibles dans le journal communal, à l'administration ainsi que sur le site internet. Il indique qu'ils seront validés individuellement et demande s'il y a des questions.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 7 mai 2024 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 7 mai 2024 est accepté à l'unanimité

M. le Président invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2024 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 28 octobre 2024 est accepté à l'unanimité

Point 4**Approbation de la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux**

M. le Président donne la parole à **M. Alexandre Magnin** et **M. Marc Risse**, représentants de la Corporation forestière Berra-Gibloux.

M. Alexandre Magnin salue l'assemblée et se présente comme garde-forestier de la Corporation. Il dit qu'il leur paraît important de faire un résumé des généralités de la situation et les besoins d'un nouveau centre forestier. La Corporation fonctionne depuis 6 ans et regroupe 9 communes selon une clé de répartition, dont 8,6 % pour Pont-en-Ogoz. Aucune participation financière des communes n'a été demandée pour le fonctionnement depuis 2018. Historiquement, le déplacement au Petit Prary, sur les hauts de Marsens, était provisoire, mais le provisoire dure et les limites du bâtiment sont dépassées. Les lieux sont vétustes pour 12 personnes et le volume intérieur est trop petit et ne dispose pas d'un vestiaire, ni d'eau chaude ou sanitaires. Il y a aussi des attentes importantes du personnel et comme il y a des pénuries, un centre peut apporter de la motivation et de la fidélisation du personnel. Sur la carte, on voit les 3 sites actuels, avec le bureau des gardes-forestiers à Hauteville et le stockage de carburant et lubrifiant à Riaz. L'efficacité n'est pas atteinte. Il rappelle que l'objet de la discussion de ce soir concerne le changement des statuts, mais pour comprendre les raisons de ce changement, il fallait d'abord expliquer le projet actuel. Il insiste sur le mot projet, car rien n'est encore fait. Ce projet est prévu sur la Commune de Marsens et en est à la phase de conception avec la Commune. Le coût des travaux projetés est de 2,8 millions, avec une emprise au sol de 1788 m² et un volume de 2700 m³ pour le bâtiment administratif et 3100 m³ pour la halle à copeaux. Il rappelle qu'ils ont la mission d'alimenter en plaquettes forestières 2 centrales de chauffe, une à La Roche et une à Gumefens, et il faut pouvoir stocker. Deux articles des statuts sont proposés en adaptation, soit l'article 32 al.2, dont la modification permettra d'investir 3 millions de francs pour un centre forestier, alors que la limite actuelle est de 1 million. L'article 10 spécifie la possibilité à l'organe de gestion de pouvoir distribuer le bénéfice ou attribuer le déficit selon la clé de répartition prévue à l'article 24. Les modifications proposées permettent de clarifier ce qui était déjà fait ces dernières années et qui a permis la constitution d'un noyau solide au niveau des liquidités et fait que durant 6 ans, il n'y a pas eu de participation financière demandée aux communes.

M. le Président les remercie et précise que ce n'est pas la Commune qui va investir, mais la Corporation. Il faut que toutes les communes membres acceptent la modification des statuts pour qu'ils puissent être changés. Il demande s'il y a des questions.

M. Pierre Adrien Aviolat signale une erreur de numérotation dans le titre de la présentation de M. Magnin, il s'agit de l'article 10 et non 24.

M. Elie Fragnière demande quel est le résultat financier après 6 ans d'activité. **M. Magnin** répond qu'ils génèrent un léger bénéfice, la première année la participation des communes qui avait été budgétisée a pu être remboursée et les années suivantes le budget a pu être équilibré. Au niveau des comptes finaux, il y a un modeste bénéfice, avec une valeur sur les 4 derniers exercices entre CHF 50'000 et CHF 150'000.00 de bénéfice, ce qui a permis de consolider un socle financier. **M. Fragnière** dit qu'il voit qu'ils sont bien équipés au niveau des machines et demande si des amortissements sont faits. **M. Magnin** dit qu'ils font des amortissements des véhicules lourds et font des amortissements extraordinaires lorsque l'année se passe bien.

M. Georges Fragnière demande quelle est la charge communale pour les 3 millions. **M. Magnin** répond que la charge pour Pont-en-Ogoz est de 8,6 % selon la clé de répartition et précise qu'il y a deux garde-fous pour une demande d'investissement, soit le comité (9 personnes) puis l'assemblée des délégués. Ils peuvent interdire l'accessibilité à un objet. La proposition est faite au comité, puis est discutée dans les exécutifs des communes et la validation est soumise à l'assemblée de la Corporation. **M. Fragnière** dit qu'on favorise la dépense. **M. Magnin** répond que l'unique raison de cette modification de la limite d'endettement est le centre forestier. Il y aura des amortissements annuels, mais précise qu'on sera plafonné à des valeurs élevées après un certain nombre d'années. Pour le renouvellement des machines forestières, ils sont limités à un demi-million.

M. Georges Fragnière demande si l'entretien des forêts leur incombe ou si c'est à la Commune, car il trouve l'état des forêts lamentable, qu'elles sont dévalisées et trouve dommage qu'on laisse aller tout ce bois de cette façon alors qu'il pourrait être utilisé pour les centrales de chauffe. **M. Magnin** lui répond que la gestion est faite par la Corporation, y compris la prise en charge du déficit. Pour la gestion forestière, ça a évolué et il invite les personnes qui se posent des questions à une visite sur place, pour voir la problématique de la pression au sol au niveau des machines. Il explique qu'il y a une systématique de layonnage, qui est une technique qui permet de donner un quadrillage lequel limite la pression au sol en utilisant une desserte unique. Pour aller plus loin dans ce débat, il lui propose un échange en direct.

M. le Président remercie **Messieurs Magnin et Risse** et les libère. Il rappelle que la Commune supporte le 8.6 % s'il y a du déficit et demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière a étudié la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux et propose de l'accepter.

M. le Président demande aux personnes qui approuvent la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : la modification des statuts est approuvée à la majorité avec un refus et une abstention

Point 2**Approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables**

Mme Géraldine Barras dit que le Conseil communal propose de reconduire ce règlement pour une période de 2 ans. Elle rappelle qu'il a été approuvé pour la première fois par l'Assemblée communale en décembre 2022. Le but n'est pas de relire le règlement, mais elle propose de s'arrêter sur les grands principes. Il s'agit d'une base légale qui permet de verser des subventions aux citoyennes et citoyens de Pont-en-Ogoz pour des travaux en vue d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable effectués sur des bâtiments et pour des mesures en lien avec la mobilité douce. Les demandes de subvention doivent être adressées avant tous travaux ou tout achat, il n'y a pas d'effet rétroactif. Le formulaire type qui est sur le site internet de la Commune indique ce qu'il faut fournir. La subvention est versée à la fin des travaux et s'ils sont faits dans le cadre d'un permis de construire, leur conformité est contrôlée. La version 2025-2026 du règlement a peu de modification. Elle explique les différents éléments subventionnés affichés à l'écran. Une mesure a été ajoutée pour l'achat des vélos électriques, à raison de 10 %. Le bilan 2023 et 2024 a été fait sous forme de graphiques. Pour 2023, on voit comment ont été distribuées les subventions, principalement pour les panneaux solaires. Il y a beaucoup de demandes pour les transports publics, mais cela représente des petits montants. Pour 2024 c'est à peu près pareil, avec un peu plus pour la rénovation des bâtiments. Le Conseil communal tire un bilan positif de ce règlement et bien que les montants soient minimes, ça reste une incitation pour faire un effort vers la transition énergétique.

M. Bernard Fragnière demande si c'est envisageable de reconsidérer à la hausse les montants des subventions pour favoriser encore plus la transition énergétique. **Mme Géraldine Barras** répond que les montants proposés correspondent aux demandes que l'on reçoit. Pour l'année 2023, le budget était de CHF 40'000.00 et on n'avait pas eu assez, raison pour laquelle un budget de CHF 50'000.00 a été voté l'année suivante. Comme il y a eu moins de demande en 2024, le montant proposé pour 2025 revient à CHF 40'000.00.

M. Georges Fragnière dit qu'il y a une subvention de CHF 2'000.00 pour le remplacement de fenêtre, mais demande s'il faut un montant minimum de travaux. **Mme Barras** répond que l'investissement minimum doit être de CHF 15'000.00, comme écrit dans le règlement.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière. **M. Frédéric Pochon** dit que la Commission financière propose d'approuver le règlement.

M. le Président demande aux personnes qui approuvent le règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : le règlement communal est approuvé à la majorité, avec 2 refus

Point 3**Approbation du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value**

Mme Géraldine Barras dit qu'il s'agit d'un règlement en lien avec l'aménagement du territoire, règlement relatif à la taxe sur la plus-value. Aujourd'hui il existe déjà une taxe cantonale sur la plus-value. Il s'agit de la compensation financière demandée par le canton à un propriétaire lorsqu'il obtient un avantage majeur résultant d'une mesure d'aménagement. L'exemple type est lorsqu'une parcelle passe de zone agricole en zone à bâtir, dans cette situation la parcelle prend de la valeur et le canton va demander au propriétaire de lui verser le 20 % de la plus-value obtenue par ce changement de zone. Un autre exemple est le changement d'indice, si une parcelle augmente son indice à raison de 50 % ou plus, là aussi le canton va demander au propriétaire de verser 20 % de la plus-value obtenue. Si une parcelle qui a un ibus de 0.6 passe à 0.9, le propriétaire peut plus construire, donc le canton taxe en conséquence. Ce système actuel permet d'alimenter le fonds cantonal sur la plus-value, qui à l'inverse permet d'indemniser les propriétaires qui seraient désavantagés par des mesures d'aménagement. Ce qui est intéressant pour les communes, c'est que depuis le 1^{er} octobre 2023, la loi sur l'aménagement du territoire, la LATeC, permet aux communes de prélever elles-mêmes une taxe communale sur la plus-value, qui peut se monter jusqu'à 25 % de la part cantonale et qui est déduite de cette part cantonale. Pour le propriétaire ça ne change rien. Le Conseil communal propose que le 25 % des 20 % du canton revienne à la Commune. Par contre cela reste théorique sur le territoire de Pont-en-Ogoz qu'une parcelle passe de zone agricole en zone à bâtir, étant donné que l'on ne fait pas partie des secteurs que le canton veut densifier. Adopter ce règlement ne nous coûte rien, mais au cas où il pourrait être appliqué, ça ne serait que positif pour la Commune. On a repris le règlement-type proposé par le Service des communes, et à l'article 3 on a listé ce à quoi on attribuerait ces taxes, dont par exemple des études en lien avec l'aménagement du territoire ou des choses plus concrètes comme les aménagements pour les rives du lac ou des itinéraires de mobilité douce.

M. le Président répète que ce n'est pas une taxe nouvelle, mais une taxe qui existe au canton dont on peut en récupérer le 25 %.

M. Jean-Jacques Reynaud demande quelles sont les chances qu'on puisse voir du terrain mis en zone à bâtir. **M. le Président** confirme ce qui a été dit, que c'est surtout théorique, mais que si à l'avenir un projet spécial était prévu et qu'une mise en zone serait nécessaire, le propriétaire serait taxé. Ce qui est plus réel pour notre Commune, ce sont les changements d'indices. Par contre, celui qui est dézonné à droit à une indemnité aussi.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière. **M. Frédéric Pochon** dit que la Commission financière propose d'approuver le règlement.

M. le Président demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : le règlement communal est approuvé à l'unanimité, avec 2 abstentions

Point 5

Budget 2025 du compte de résultats et rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Robin Grivel** pour la présentation des budgets de résultat 2025.

M. Robin Grivel passe à la lecture du compte de résultats, les chiffres sont affichés à l'écran.

Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il ne lira que les totaux par chapitre. Le total des charges pour 2025 est de CHF 10'263'123.77, pour un revenu de CHF 9'900'105.84, avec un résultat final qui prévoit un déficit de CHF 363'017.93. En comparaison le déficit prévu pour le budget 2024 était de CHF 358'200.04. Il relève qu'on a une forte augmentation des charges de transfert, notamment du canton, et des parts dans les associations de communes. Heureusement qu'on a des revenus fiscaux budgétés supplémentaires d'après le Service des contributions et on a aussi les CHF 600'000.00 qu'on prélève sur la réserve depuis la mise en place de MCH2.

M. Grivel demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas il donne la parole à **M. Frédéric Pochon** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Le budget de fonctionnement a été présenté à la Commission financière par la Commune le 4 novembre dernier. La CF note que le budget a été effectué avec soin et qu'elle a pu obtenir réponses à toutes ses questions. La CF a récemment examiné le budget de fonctionnement. Elle constate que près de la moitié des charges ne sont pas maîtrisables du fait qu'elles dépendent du canton ou d'associations de communes. La CF ne va pas détailler tous les postes car vous avez tous reçu le bulletin communal. Les secteurs de coûts les plus importants sont sur les chapitres suivants :

- Formation : Ecole primaire et CO
- Santé : Hôpitaux et EMS et soins ambulatoires
- Prévoyance sociale : Invalidité, famille et jeunesse, aide sociale
- Trafic et télécommunication : routes communales et transport publics
- Protection de l'environnement : les postes principaux sont entièrement couverts par des produits
- Economie publique : tourisme

Les produits sont prudemment estimés dans le budget, les principaux postes sont :

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques
- la contribution immobilière
- l'impôt sur le revenu des personnes morales.

Au final, le budget 2025 se solde par un déficit de CHF 363'017.93 (quasi identique au budget 2024 : déficit de CHF 358'200.04)

La Commission financière vous propose d'accepter le budget de fonctionnement 2025

Au nom de la CF, ses membres, Jean-Claude Wyss, Richard Fragnière, Yannick Maisonneuve, Jacques Fragnière et Frédéric Pochon.

M. Grivel remercie **M Pochon** pour son rapport et rappelle qu'on ne va pas procéder au vote maintenant, mais à la fin de la présentation des budgets.

Point 6

Investissements 2025 et rapport de la Commission financière

M. Robin Grivel informe qu'il va présenter uniquement les reports des exercices précédents, car les investissements, en gras et italique à l'écran, seront présentés et votés ce soir. Le total des investissements, y compris les reports de CHF 5'305'000.00, est de CHF 8'570'000.00. La planification des investissements de 2025 à 2030 est affichée.

M. le Président rappelle que les reports sont des investissements déjà votés, mais pas encore dépensés. Comme il n'y a de question, il propose de passer aux investissements.

Point 6.1**Endiguement – ruisseau La Moranda - CHF 360'000.00**

M. Olivier Oberson dit que le ruisseau de la Moranda se trouve sur le secteur de Gumefens, à peu près à la hauteur du bâtiment d'Horizon Sud. Après plusieurs débordements vu les conditions climatiques, l'article 249 RF a été inondé, le ruisseau est sorti environ 100 mètres au-dessus et a amené environ 15 à 20 cm de gravats et d'alluvions devant la maison et de l'eau à l'intérieur. Le Service de l'environnement (SEn), section lacs et cours d'eau a été contacté pour une vision locale. La berge du côté Bulle n'est pas assez haute et au niveau du passage de la route, le tuyau en ciment est de 70 cm de diamètre et est sous-dimensionné. L'eau passe par-dessus le passage lors de forte pluie. On doit trouver une solution pour faire un barrage. Pour la partie technique, nous avons mandaté le bureau d'ingénieurs Sabert pour faire une étude et il donne la parole à **Mme Niki Beyer** pour la présentation de ce qui est prévu de faire.

Mme Niki Beyer parle du projet pour l'agrandissement du passage sous la route d'accès à l'article 249 RF. Sur la carte des dangers, on voit la zone de danger fort en rouge, danger moyen en bleu et un danger très rare en strié. L'article 249 RF se situe en zone de danger moyen. L'objectif de protection est défini par le SEn, lequel a dit qu'il faut se protéger contre une crue centennale, qui arrive potentiellement toutes les 3 générations. Cette rivière est considérée comme piscicole, ce qui implique certaines contraintes. La route d'accès ne peut pas être surélevée et cet accès est aussi utilisé pour l'agriculture. Le SEn a fait des calculs hydrologiques, une crue centennale représenterait un débit de 9,5 m³/seconde, soit l'équivalent de 31 baignoires remplies en une seconde. Pour l'aspect piscicole et aquatique, il faut aménager le lit avec une largeur considérée comme naturelle pour ce type de cours d'eau et qui est de 2,5 m de large. La profondeur d'eau dans la rivière est de 70 cm et sous un pont il faut une marge de sécurité de 1,5 m. Cette marge tient compte qu'il peut y avoir du bois flottant et des sédiments qui se déposent et rétrécissent le lit. Il y a des incertitudes sur les hypothèses sur lesquelles elle base ses calculs. Les principes de l'aménagement pour sécuriser la rivière imposent des enrochements, ainsi que la largeur demandée par le SEn et il faut aussi aménager des berges assez plates pour que les animaux puissent y accéder. La pente doit être régulière pour éviter les dépôts de sédiments et cette pente ne doit pas être trop élevée pour permettre la migration de la faune aquatique. Comme le passage doit être agrandi, on ne peut le faire ponctuellement il faut le commencer à l'aménager avant et rattraper à l'aval. Le tronçon doit être aménagé sur 100 m, un projet sur une distance plus courte avait été soumis au canton et refusé. Les plans et les profils sont affichés.

Les coûts sont séparés en 3 chapitres, avec le génie civil qui concerne tout ce qui est de la construction, puis la rive gauche qui est en forêt et qu'il faudra défricher et ensuite remettre des arbres, puis les frais annexes qui sont les honoraires de l'ingénieur civil et de géomètre. Il n'y a pas de frais d'achat de terrain. Le SEn va subventionner le 67 % de CHF 40'000.00, ce qui correspond au montant du passage sous la route. Le coût total, y compris la subvention, est estimé à CHF 327'759.20 TTC.

M. Joseph Morard habite à l'article 248 RF et il demande s'il sera concerné par les travaux. **Mme Beyer** dit qu'on va rattraper la pente de la rivière, le lit sera plus profond, mais le gabarit actuel sera maintenu car il y a déjà des blocs qui protègent la rive, donc son terrain ne sera pas ou très peu touché.

M. Georges Fragnière demande quel est le coût de la traversée de la route. **Mme Beyer** répond que c'est la partie métallique qui soutient la route et la partie de réfection du tapis et du coffre. **M. Fragnière** veut dire que CHF 360'000.00 c'est exagéré pour 100 m de long, pour un ruisseau. Mettre des blocs avec une machine, ça fait CHF 1'000.00 le mètre et il trouve trop cher. **M. le Président** dit qu'il s'agit d'une estimation faite par l'ingénieur et selon les exigences du SEn. **M. Fragnière** dit que les exigences sont exagérées et il faut aller contre l'Etat. **M. le Président** est d'accord que c'est cher, mais qu'il faut prendre des mesures pour protéger le bâtiment. L'entretien des cours d'eau incombe à la Commune. **M. Fragnière** demande s'il s'agit alors d'un manque d'entretien si ça déborde comme ça. **M. le Président** dit que c'est lié aux épisodes orageux très forts qui sont de plus en plus fréquents.

M. Pierre Adrien Aviolat demande quelle est la dimension de l'extension du bassin versant qui génère les 9,5 m³ seconde. **Mme Beyer** répond que c'est le SEn qui est arrivé à ce calcul.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Niki Beyer** du bureau Sabert pour sa présentation technique et la libère. Il demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la CF a étudié cet investissement et propose de l'accepter.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'endiguement du ruisseau La Moranda pour un montant de CHF 360'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 9 refus et 12 abstentions

Point 6.2**Remplacement des luminaires de l'école d'Avry-devant-Pont - CHF 60'000.00**

M. Olivier Oberson dit que les école de Gumefens et Le Bry ont déjà été assainies. L'investissement comprend le remplacement des luminaires de 4 classes, actuellement équipées de néons. Les luminaires des couloirs seront

également remplacés. Grâce à l'énergie LED, il y aura une diminution des coûts. Ces nouveaux luminaires LED seront réglés par un capteur qui gèrera l'intensité de la luminosité artificielle par rapport à la lumière naturelle.

M. Laurent Liard dit qu'en faisant un rapide calcul, pour CHF 60'000.00 on arrive à 60 luminaires à CHF 1'000.00.

M. Olivier Oberson répond qu'il ne sait pas combien il y a de luminaires dans tout le bâtiment, mais ça concerne 4 classes et les couloirs.

M. le Président informe que le Groupe E a fait une analyse globale, avec un comparatif des autres communes et dit qu'on a bien œuvré pour la diminution des coûts en termes d'éclairage public et autres. Les chiffres seront présentés lors de l'assemblée du mois de mai.

M. Daniel Savary demande quelle sera la diminution de coûts. **M. Olivier Oberson** dit qu'il n'a pas encore fait le calcul étant donné que ça a été mis en route cette année pour Gumefens et Le Bry.

M. Bernard Fragnière dit que les fournisseurs doivent pouvoir dire le montant de l'économie budgétée ou prévue avec ce type de luminaire. **M. Olivier Oberson** dit que cela dépend du temps et de la lumière naturelle, étant donné qu'il y a un capteur de luminosité. **M. le Président** complète en disant que selon la présentation du Groupe E, avec les LED des candélabres extérieurs, on a baissé de 30 à 40 % les coûts. **M. Fragnière** dit que le constructeur doit pouvoir donner l'économie par rapport à la consommation d'énergie de la source.

M. Daniel Savary trouve dommage qu'on nous présente un investissement de CHF 60'000.00 sans nous présenter l'économie potentielle, alors qu'il y a des moyens assez simples pour le savoir. **M. Pierre Justin Morard** dit que le chiffre de référence qu'on peut prendre est qu'un néon conventionnel de 1,2 m consomme environ 33 W et un néon LED 18 W, donc la moitié. Avec le système proposé avec détecteur, les luminaires ne sont pas tout le temps allumés, donc modulés entre allumés et éteints et pense qu'on doit consommer environ 50 % de moins.

Mme Anne-Marie Sciboz dit qu'il y a un autre aspect à voir, c'est le confort visuel pour les personnes qui travaillent et qu'il n'y a pas que l'argent qu'il faut prendre en compte, mais aussi la santé des gens.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

M. Frédéric Pochon dit que la CF a étudié cet investissement et propose de l'accepter.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement des luminaires de l'école d'Avry-devant-Pont pour un montant de CHF 60'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 3 refus et 1 abstention

Point 6.3

Sécurisation traversée de Gumefens – T3 – étude et réalisation - CHF 970'000.00

Mme Virginie Fragnière Charrière fait un rappel du contexte et informe que le précédent Conseil communal a décidé de réaliser une étude de circulation/mobilité en 2020. Il a mandaté pour ce faire un bureau d'ingénieurs à la suite de demandes de citoyens. Ces citoyens se plaignaient en particulier de la vitesse trop élevée des véhicules. En particulier, dans le secteur des commerces de Gumefens (fromagerie et tea-room) qui nous occupe ce soir, la vitesse autorisée est de 80 km/h. Il n'y a ni trottoir ni éclairage public pour se rendre à ces commerces. Les piétons qui viennent du quartier de Villarvassaux ne peuvent pas non plus traverser la route cantonale de façon sécurisée. Il y a quelques jours, j'ai appris d'ailleurs que sur ce secteur, à la hauteur de l'autoroute, un piéton a été percuté sur la route communale par un automobiliste. Le piéton a atterri dans les buissons. Cet événement est dramatique tant pour l'automobiliste que pour le piéton.

But : la sécurité, sécuriser la traversée de Gumefens en particulier le secteur T3.

Dans ce cadre, il s'agit de limiter les coûts dans la mesure du possible. On essaie aussi de préserver au mieux les intérêts des propriétaires. Les séances avec les propriétaires touchés par le projet T3 ont eu lieu afin de prendre la température.

1) Résumé des étapes réalisées jusqu'ici

- 2 décembre 2021 : 1^{ère} séance d'information sur l'étude de circulation à Gumefens par le Bureau SD Ingénierie et la commune.

On a indiqué notamment les buts de l'étude de circulation, les périmètres autour desquels s'articule l'étude (une partie importante du village de Gumefens). Nous avons reçu les premiers retours des autorités cantonales avant même d'entamer l'examen préalable. Il est inutile d'entamer un projet routier sans connaître au préalable les intentions du canton. Le bureau d'ingénieur risque de devoir refaire le projet à la suite de l'examen préalable. Lors de cette séance, nous avons aussi mentionné les tronçons prioritaires. Le Conseil communal respecte l'ordre de priorité des projets. A cette occasion, nous avons aussi vu les aménagements qui pourraient être réalisés sur la base du rapport de notre ingénieur trafic. Ce rapport de juillet 2021 analysait 5 variantes pour le centre du village de Gumefens. Il recommandait en particulier une variante consistant à mettre en place le 30 km/h dans

le village de Commune et de fermer la route vers la Chapelle à la circulation, sauf mobilité douce, transports publics et riverains.

- Octobre 2022 : présentation du projet T1 aux riverains et premières discussions concernant notamment les emprises sur leur propriété. Le projet part depuis le carrefour de la route du Gibloux, près de chez M. Marcel Fragnière en passant par la chapelle jusqu'à et y compris la route d'Avry à Gumefens, sans la montée vers Avry-dt-Pont.
- Janvier 2023 : envoi du dossier T1 à l'examen préalable
- Septembre 2023 : Mise à l'enquête publique du tronçon T1.1
- Novembre 2023 : Mise à l'enquête publique du tronçon T1.2
- 6 décembre 2023 : 2^{ème} séance d'information sur le T2. Le T2 concerne le secteur de l'école à Gumefens. A cette occasion, le T3 a aussi été présenté et discuté. Les ingénieurs ont pu répondre aux questions des citoyens. Ces séances d'information n'ont pas seulement pour but d'informer. Il s'agit aussi de récolter les remarques des citoyens et d'adapter les projets en conséquence si possible.
- 28 octobre 2024 : La direction des institutions, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a rendu sa décision d'approbation de plans concernant le T1.
- 2 décembre 2024 : Passé le délai de recours, les travaux ont pu débuter au niveau de chez Marcel Fragnière, le 2 décembre 2024. Ils se poursuivront pendant environ 6 mois s'agissant du T1, de chez Marcel Fragnière jusqu'à la fin de la route d'Avry, à Gumefens, la montée de la route d'Avry vers Avry-dt-Pont n'étant pas prévue dans le projet T1.
- Ce soir nous devons voter sur budget du T3. Fin novembre, début décembre, la Commune et le bureau d'ingénieurs ont déjà rencontré les propriétaires dont les biens-fonds sont touchés par le projet T3.

2) Aménagements prévus, secteur commerces T3

Ce projet a déjà été présenté brièvement à la population lors de la séance d'information du 6 décembre 2023. Il a également été présenté au canton afin de vérifier ce qui pouvait être fait et de recueillir leur avis. La dernière séance avec le canton a eu lieu en août 2024. Le périmètre du projet porte sur le secteur compris entre le carrefour de La Scie-Villarvassaux et le carrefour de la route du Gibloux. Les travaux prévus consistent à aménager un trottoir depuis le carrefour de la route du Gibloux en direction de la fromagerie. La majeure partie de ce trottoir est réalisée côté Gibloux, côté autoroute A12. Ce trottoir traverse ensuite la route communale et passe à l'aval des bâtiments pour desservir les commerces (fromagerie-café). L'accès aux commerces doit être retravaillé. Ce plan doit uniquement vous donner une idée du projet qui sera retravaillé. Une arborisation est prévue. La question de l'éclairage public se pose. En tous les cas, les aides à la traversée doivent être éclairées. Au niveau des vitesses, dans le secteur des commerces, les véhicules roulent actuellement à 80 km/h. Il faut prévoir un abaissement de la vitesse, à 50 ou 60 km/h avant l'entrée dans le 30 km/h prévue juste avant chez Marcel Fragnière.

Une aide à la traversée mixte piétons-cycles est en outre prévue sur la route cantonale. Cette aide à la traversée assure une liaison entre le quartier de Villarvassaux et le secteur de la laiterie, mais de manière plus large entre le quartier de Villarvassaux et le centre du village de Gumefens. Il est périlleux de tenter de traverser la route cantonale actuellement. Rien n'est prévu. Les voitures circulent à 80 km/h. Il y a en outre les présélections. C'est extrêmement dangereux.

Suite des démarches : si le budget est accepté, le bureau d'ingénieurs préparera les plans pour l'examen préalable. Des séances avec les propriétaires auront lieu encore avant la mise à l'enquête publique. Le projet est ensuite mis à l'enquête publique. Cette mise à l'enquête publique aboutit au prononcé de la décision d'approbation de plans de la DIME. Une fois celle-ci entrée en force, les travaux peuvent débuter. Une procédure dure en principe 3, 4 ans même plus suivant les oppositions. Le projet débute avec l'octroi d'un budget pour pouvoir payer les ingénieurs qui établissent notamment les plans. Les citoyens connaissent de cette façon les grandes lignes du projet ainsi que l'estimation de son coût. D'autres variantes ont été étudiées, mais trop dangereuses.

Pour terminer, elle aimerait insister sur le but de ce projet : il s'agit de la sécurité tant des automobilistes que des piétons, notamment des écoliers du CO qui habitent Villarvassaux. A l'heure actuelle il n'est plus concevable de ne pas pouvoir se rendre à pied dans les commerces du village en toute sécurité.

M. Daniel Savary la remercie pour la présentation, mais il demande ce que vont devenir les moloks. **Mme Fragnière Charrière** dit qu'ils restent au même endroit.

M. Jean-Jacques Reynaud demande si le gabarit de la route sera rétréci. **Mme Fragnière Charrière** répond que l'on doit garantir le croisement entre camion et voiture et que le trottoir sera à bordure biaise. **M. Reynaud** demande si, comparée à la situation actuelle, la chaussée sera rétrécie un peu ou si les voitures vont rouler continuellement sur le trottoir. **Mme Fragnière Charrière** n'a pas la largeur en tête, mais dit que ce n'est pas l'idée que les voitures roulent sur le trottoir et les Services de l'Etat ne seraient pas d'accord. **M. Nicolas Messerli** dit que de principe ils ne touchent pas à la route, l'objectif est d'abaisser la vitesse et normalement il n'y aura pas d'emprise.

M. Jean-Jacques Reynaud demande si le 60 km/h de la route cantonale va être prolongé. **Mme Fragnière Charrière** dit qu'en théorie on est à 80 km/h dans le secteur de la laiterie, mais avant d'entrer dans le futur 30 km/h à la hauteur du carrefour de la route du Gibloux, la vitesse devra être abaissée au moins à 60 km/h, voire 50 km/h. Pour la route cantonale, une aide à la traversée est prévue, car les autorités cantonales partent du principe que l'on est sur une route cantonale à 80 km/h, avec des piétons, mais pas comme en ville et sans arrêt de bus, et disent que le 80 km/h peut rester. En août 2024, la question s'est posée avec le canton et les autorités ont réalisé que le 60 km/h était assez proche du futur projet. **M. Nicolas Messerli** dit que le 30 km/h ne sera pas fait tout de suite, car le canton ne nous autorise pas à le mettre tant que le projet T2 n'est pas fait. Pour rentrer dans le 30 km/h, il faudra un 50 km/h. Comme on ne peut pas passer directement de 80 à 50 km/h, il y aura un échelonnement des vitesses, avec beaucoup de panneaux, mais c'est la législation qui le demande. Pour la route cantonale, ça n'est pas impossible, mais ça ne sera pas dans l'immédiat de pouvoir mettre à 60 km/h.

M. Georges Fragnière dit bravo pour la présentation du tronçon, c'est intéressant, mais il aimerait connaître le départ de la route du Gibloux, car il lui semble qu'un rétrécissement important est prévu. Il demande également si l'aide à la traversée sur la route cantonale est en surface ou souterraine et demande pourquoi on ne déplace pas l'ilot qui a été mis plus loin pour qu'il n'y en ait qu'un seul. **Mme Fragnière Charrière** dit que les travaux pour les portails d'entrée viennent d'être faits et qu'elle n'est pas sûre que les autorités seront d'accord de revenir sur ces travaux. **M. Messerli** dit qu'on ne peut pas mélanger les deux ilots sur la route et que celui-là est un ilot d'aide à la traversée. L'autre a été imposé pour obliger les gens à ralentir, ils n'ont pas la même fonction. Pour le carrefour chez Marcel Fragnière, sur le plan il manque l'étape du T1. La patte d'oie est trop grande et génère du danger. Il est prévu de rétrécir le passage, mais il n'y aura plus d'ilot. **M. Fragnière** rappelle que les dimensions de l'ilot et de la patte d'oie ont été données par l'Etat en 1987.

M. Jean-Bernard Müller dit que la largeur du trottoir sera une autoroute pour les piétons. **M. le Président** répond qu'il sera à double utilité, pour les piétons et les vélos et que les mesures sont imposées par l'Etat.

Mme Catherine Merian comprend que selon l'étude qui a été faite, le passage devant les commerces est trop dangereux, mais elle trouve dommage de ne pas réfléchir à une solution moins dangereuse pour que les commerces soient mieux vus. **Mme Fragnière Charrière** en prend note, mais c'est la variante qui a été retenue par les autorités cantonales.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

M. Frédéric Pochon dit que la CF a étudié cet investissement et propose de l'accepter.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la sécurisation de la traversée de Gumefens – T3 – étude et réalisation pour un montant de CHF 970'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité, avec 2 abstentions

Point 6.4

Achat nouveau tracteur édilitaire – CHF 110'000.00

Mme Virginie Fragnière Charrière dit que le Conseil communal souhaite remplacer le tracteur Iseki, modèle TG 5475 utilisé actuellement par l'édilité, datant de 2013. Il compte 3200 heures et doit faire l'objet de plus en plus de réparations d'usure, dont les coûts deviennent de plus en plus importants au fil du temps.

Le tracteur dont l'acquisition vous est proposée est à nouveau de la marque Iseki et est le modèle TG 6687. Il sera équipé afin de permettre à l'édilité de travailler dans des conditions optimales. Il bénéficiera notamment de pneus Nokian auxquels des clous peuvent être fixés, ainsi que d'un chargeur frontal euro 8 comprenant une benne multi-services. A préciser qu'un tel tracteur n'existe pas dans une version électrique.

M. le Président ajoute que c'est le petit tracteur qui fait, entre autres, le déneigement des trottoirs.

M. Gérard Gapany demande la valeur de la reprise. **Mme Fragnière Charrière** répond qu'il sera repris pour CHF 20'000.00.

M. Bernard Fragnière demande comment se font les achats et s'il y a un comparatif de prix. **Mme Fragnière Charrière** répond que d'autres marques ont été vues, mais qu'il s'agit d'un marché de niche, car peu d'unités produites, d'où un prix élevé. **M. Alexandre Mathys** intervient pour préciser qu'ils ont été en voir dans d'autres communes, pour comparer les avantages et les désavantages, et qu'une étude a vraiment été faite par rapport à nos propres besoins.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet achat.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'achat d'un nouveau tracteur édilitaire pour CHF 110'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité, avec 2 abstentions

Point 6.5**Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – étape 1 – CHF 300'000.00**

M. Marc-Olivier Seydoux dit que l'année passée, nous avons voté les étapes 1 et 2 du remplacement de la conduite d'eau en Trémaule, mais il a été décidé de commencer par les étapes 2 et 3 pour des questions de mise hors service de certains tronçons vétustes. Il reste la remise en état, mais une grande partie a été réalisée. On propose de réaliser à présent la première étape pour finaliser la situation, raccorder toutes les habitations et avoir la défense incendie dans le secteur.

M. Jean-Jacques Reynaud demande quel est le tronçon. **M. Seydoux** répond que c'est celui qui est au-dessus du terrain de foot, jusqu'à la parcelle de la pêche. **M. Reynaud** demande si la conduite s'arrête à la hauteur de la ferme de M. Biemann. **M. Seydoux** répond que oui et qu'on aura la boucle complète. **M. Reynaud** dit qu'avec le bureau d'ingénieur Bieri à l'époque, il avait été discuté de faire un bouclage avec une conduite principale depuis le restoroute. **M. Seydoux** dit que le but principal est de mettre aux normes la défense incendie et remplacer la conduite vétuste et éviter des fuites au niveau du terrain de foot.

M. le Président ajoute que la conduite passait au milieu du terrain de foot.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour remplacement de la conduite d'eau – En Trémaule – étape 1 pour un montant de CHF 300'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 6.6**Remplacement conduite d'eau – Sur Charmont – CHF 800'000.00**

M. Marc-Olivier Seydoux dit que la Commune a déjà réalisé une première étape du remplacement de la conduite sur Charmont. Elle est en mauvais état et cela permettra la mise en place d'une défense incendie répondant aux normes actuelles. La seconde étape qui est proposée pour 2025 permettra de terminer les travaux dans le quartier. Cet investissement est conséquent, car il y a beaucoup de greppe dans ce secteur.

Le budget d'investissement comprend la mise en place de 4 bornes hydrantes et le remplacement de l'ancienne conduite. 20 introductions pour les habitations seront concernées par ces travaux. Le secteur va de la partie déjà faite jusqu'à l'administration.

M. Jean-Jacques Reynaud demande si le tracé est l'actuel ou s'il passe dans la route. **M. Seydoux** répond que le but est de sortir de la route et de passer dans le champ derrière.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau – Sur Charmont pour un montant de CHF 800'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 6.7**Épuration – Mise en séparatif – Le Pavillon – CHF 160'000.00**

M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'il s'agit d'un projet qui date et rappelle que le 14 décembre 2017, l'Assemblée communale avait accepté un crédit d'investissement de CHF 165'000.00 pour la mise en séparatif du quartier « Le Pavillon ». Il y a eu plusieurs variantes et on devait réaliser les travaux lorsque le lac devait être abaissé pour les travaux d'entretien de la conduite du barrage, sauf que ces travaux n'ont pas eu lieu. Une idée était aussi de passer dans l'espace réservé aux eaux, mais c'était compliqué de passer dans cet espace avec une conduite d'épuration. Une nouvelle étude a été faite et il s'est avéré qu'avec un tracé en passant par la forêt en amont des habitations, c'était plus favorable et plus simple à mettre en œuvre. Une procédure de demande d'autorisation sera faite. Après un approfondissement du projet, il a été constaté que le montant estimé au départ était insuffisant et un complément de CHF 160'000.00 est nécessaire pour pouvoir réaliser une nouvelle station de pompage et une conduite de refoulement jusqu'au Pavillon. Les eaux usées seront refoulées jusqu'en Redon pour être acheminées vers la STEP.

M. Georges Fragnière dit que les CHF 165'000.00 plus CHF 160'000.00 de plus-value, c'est cher. **M. Seydoux** répond que ce qui posait problème avec le premier projet, c'est l'espace réservé aux eaux et une autorisation lors de la demande de permis ne sera pas possible. Et les CHF 160'000.00 de plus viennent du fait que l'on est sur une veine de greppe qui part depuis Charmont et les coûts risquent d'être élevés. **M. Fragnière** demande quel

est bureau qui avait fait le premier projet. **M. Seydoux** répond qu'il s'agit du bureau d'ingénieurs Sabert et que c'est le même bureau qui a fait la dernière étude. **M. Fragnière** dit qu'il a fait une première erreur et que là il en refait une. **M. Seydoux** répond que s'il n'y avait pas cet espace réservé aux eaux on pourrait utiliser le premier tracé, mais cet espace a été remis à jour dernièrement et est plus restrictif et impossible de construire dans ces zones de réserve.

M. Pierre Adrien Aviolat est étonné qu'on déplace cette conduite à cause de l'espace réservé aux eaux, alors que si le projet avait été réalisé lorsqu'il a été voté il y a 7 ans, il n'y aurait pas eu ce problème. Il demande pourquoi le projet a été retardé si longtemps. **M. Seydoux** répond que lors du premier vote, il n'était pas là et n'a pas la réponse. Cela devait aussi être réalisé lorsque le lac devait être abaissé, ce qui n'a pas été fait non plus. Le bureau d'ingénieurs a fait une réévaluation du budget et estimé que ce nouveau tracé serait plus favorable et plus simple à réaliser. Et depuis 7 ans, les coûts ont augmenté.

M. Pierre Adrien Aviolat dit qu'il y aura des surprises dans ce secteur, en plus de la greppe, il y a une zone de source qui est captée là où est prévue la conduite. Il y aura des conduites à refaire. Il ajoute que le bureau ne se renseigne pas et ne prend pas contact avec les propriétaires pour savoir s'ils peuvent passer. **M. Seydoux** répond qu'une mise à l'enquête sera faite. Des discussions devront également être faites et des conventions envoyées. Il ignorait la présence de ces sources, mais des réserves ont été faites pour le passage dans cette zone rocheuse, tout en espérant avoir de bonnes surprises. **M. Aviolat** ajoute qu'il y a aussi un site pollué qui nécessitera l'évacuation de certains matériaux.

M. Daniel Savary dit que l'ancien projet était assez simple, on n'occupait pas tout l'espace réservé aux eaux, mais on se portait sur la conduite AIRP qui vient de La Roche et qui se porte sur la conduite de l' AIS un peu plus loin. Il y avait la station de pompage qui permettait d'augmenter la pression de ce que l'on amenait dans cette conduite qui était déjà sous pression. Cette astuce avait été trouvée et approuvée par l'exploitant de la STEP de Vuippens et ça permettait de diminuer les coûts. Le passage dans la forêt lui fait soucis et il craint encore un dépassement de crédit. Il s'étonne que ce qui était possible il y a quelques années soit à présent interdit. A l'époque pour le bureau Sabert c'était réalisable et c'est dommage d'avoir attendu si longtemps. **M. Seydoux** répond que l' AIRP n'a pas voulu entrer en matière et n'a pas été d'accord pour qu'on s'y raccorde. Cette variante-là a été éliminée.

M. Luc Merian dit que par rapport à la coupe et les bonhommes qui sont dessinés, il ne comprend pas à quelle profondeur sont les conduites. **M. Seydoux** répond que ce qu'il prend pour des bonhommes est de l'herbe et précise qu'elles seront à environ 1 m de profondeur. **M. Merian** dit que le passage le plus difficile sera la remontée vers la forêt communale.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le complément pour la mise en séparatif que quartier « Le Pavillon » pour un montant de CHF 160'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 12 refus et 8 abstentions

Point 6.8

Epuration – Mise en séparatif – école de Gumefens – CHF 350'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux indique que depuis l'année passée, des campagnes sont menées pour les curages et les passages de caméra depuis les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ce qui nous permet de les répertorier et voir leur état et prévoir les futurs investissements. On avait commencé avec le secteur proche du lac, soit vers l'île d'Ogoz, Villarvassaux et bord du lac à Avry-devant-Pont. Cette année, l'accent a été mis sur les zones liées aux investissements des travaux routes. Cela nous a permis de constater que le centre de Gumefens était encore en unitaire. Plusieurs habitations et l'école sont concernées et il est important d'intervenir rapidement parce qu'il y a beaucoup d'eaux claires résiduelles dans les eaux usées et c'est important de décharger ce qui part à la STEP.

Mme Anne-Marie Sciboz n'a pas compris ce qui a été dit et ce qui a été fait sur le secteur de l'île d'Ogoz. **M. Seydoux** répète que ce sont des curages et passages de caméra qui ont été faits. **Mme Sciboz** constate que tout était déjà en séparatif au Bry, alors que pas à Gumefens !

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la mise en séparatif du secteur de l'école de Gumefens pour un montant de CHF 350'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 6.9**Déchetterie – réalisation d'un couvert – CHF 180'000.00**

M. le Président dit que l'idée est de faire un couvert supplémentaire là où les places de parcs sont marquées, afin de décharger à l'abri en cas de pluie et que le couvert serait aussi un couvert pour l'édilité. Il serait fait de manière très simple avec des piquets et un toit de tôles. Cet investissement comprend également un goudronnage derrière les bennes, afin d'avoir deux circuits et pour que l'on puisse tourner avec une remorque et faciliter le déneigement. Un point d'eau avec un bassin ou une cuvette pour rincer les ustensiles sera ajouté.

M. Georges Fragnière dit que lors de la dernière assemblée il a été demandé d'enterrer les containers et la réponse donnée était que ce n'était pas prévu maintenant car trop cher et aujourd'hui on vient avec un investissement de CHF 180'000.00 pour couvrir des places de parc alors que ce n'est pas nécessaire. Il dit que ça serait nécessaire de faire une fois un plan de cette déchetterie et l'améliorer avec du bon sens. **M. le Président** répond que l'idée n'est pas de faire des fosses pour enterrer les bennes si un jour il y a une déchetterie intercommunale et laisser ainsi la place réutilisable sans devoir reboucher les trous. Le couvert aurait aussi une utilité pour les bus scolaires. (Hors PV : *Il est précisé que le plan de la déchetterie réaménagé, à la suite d'une réflexion avec le mandataire Hubert Etter, a été adressé en tout ménage, en août 2024, et qu'un formulaire d'informations annuelles est également remis en début d'année à la population.*)

M. Daniel Savary trouve dommage que lors de la dernière assemblée on a dit non à de nouveaux investissements pour la déchetterie, on parlait d'accessibilité et on a répondu que les seniors ou personnes à mobilité réduite pouvaient compter sur les auxiliaires. Le sens de la législation fédérale n'est pas que les seniors doivent chaque fois demander de l'aide. On a dit qu'on ne voulait pas faire de gros investissements alors que là c'est le plus gros investissement fait ces dix dernières années pour la déchetterie. Il trouve également dommage qu'il n'y ait aucun plan, contrairement aux autres investissements de ce soir, qui étaient en plus chiffrés. Là on nous propose CHF 180'000.00 pour un couvert dont on ne sait pas à quoi il va ressembler. On ne pourra pas y mettre de matériel dessous puisque que c'est sur les places de parc. Il demande ce qui va se passer si l'on ne fait pas de déchetterie intercommunale et estime qu'une étude est nécessaire pour que les personnes à mobilité réduite puissent déposer leurs déchets et avoir un concept général. Il est d'avis de repousser à la prochaine assemblée et demande une meilleure étude du projet. **M. le Président** dit qu'une étude a évidemment été faite avec l'entreprise Hubert Etter SA, avec la visite d'autres déchetteries, et que les bennes n'ont pas été déposées sans réflexion, contrairement à ce qu'il dit. Les deux seules choses qui ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite sont les bennes de papier et le verre. La décision du Conseil communal n'était pas de faire une rampe, vu la pente et la longueur nécessaire, mais de bénéficier de l'aide des auxiliaires si nécessaire, pour ces deux objets (type de déchets). La déchetterie est conforme aux usages et l'étude en soit n'a pas été présentée puisqu'il n'y a pas eu d'investissement ; les bennes sont louées, avec contrat d'entretien. Là, il s'agit d'un budget pour des améliorations et il n'est pas dit qu'on va tout faire et dépenser pour dépenser.

M. Nicolas Messerli apporte une précision sur les bennes et les fosses. On est limité par la hauteur de la canalisation des eaux usées pour creuser et une fosse n'est pas possible à certains endroits. Et si on fait des fosses partout, on n'est plus dans ces prix, mais à un, voire deux millions.

M. Jacques Limat profite de l'opportunité pour remercier les jeunes qui travaillent à la déchetterie et qui sont bienveillants.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la réalisation d'un couvert à la déchetterie pour un montant de CHF 180'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est refusé à la majorité avec 44 non, 26 oui et 7 abstentions

Point 6.10**Subventions d'investissements aux ménages - CHF 40'000.00**

Mme Géraldine Barras se réfère au CHF 40'000.00 dont elle a parlé précédemment, ce qui correspond aux demandes reçues en 2024.

M. Pierre Adrien Aviolat demande si ça exclut des autres intervenants, comme une entreprise qui voudrait faire des travaux. **M. le Président** répond que c'est exclu pour les entreprises et uniquement pour les privés citoyens de la Commune.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissements pour la subvention aux ménages pour un montant de CHF 40'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 1 refus et 1 abstention

Point 7

Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissement 2025

M. le Président dit que les budgets doivent être validés en bloc, sauf l'investissement refusé pour la déchetterie et demande aux personnes qui acceptent globalement les budgets du compte de résultats et d'investissement pour 2025 de s'exprimer par main levée.

Les budgets du compte de résultats et d'investissement 2024 sont acceptés à l'unanimité, sans le point 6.9 - déchetterie

Point 8

Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à la vente de l'article 2153 RF, Auberge St-Pierre, Le Bry, au minimum au prix de CHF 1'300'000.00

M. le Président dit qu'à la suite de la proposition d'investissement refusée lors de l'Assemblée extraordinaire de cet automne, le Conseil communal avait dit qu'il proposerait la revente de l'établissement. Le montant de base et les investissements pour les différentes études ont été comptés, d'où le prix minimum de CHF 1'300'000.00.

M. Georges Fragnière demande s'il y a la présentation d'un projet pour CHF 1'150'000.00, est-ce qu'on devrait le repasser en assemblée. **M. le Président** répond que oui, car il s'agit d'un prix plancher. Il faut une décision de principe pour pouvoir mettre des annonces.

M. Georges Fragnière demande si on n'aurait pas meilleur temps de le donner à deux ou trois régies pour faire une estimation et de fixer un montant de 1 ou 1,1 million, en sachant qu'on va le vendre le plus cher possible et de pouvoir le vendre peut-être plus rapidement sans devoir repasser en assemblée. **M. le Président** répond que c'est un choix du Conseil communal et le montant a été discuté avec la Commission financière. Si on n'arrive pas à le vendre, on reviendra vers l'Assemblée, mais au moins on a le principe de la vente qui est validé.

M. Nicolas Messerli demande le coût annuel du bâtiment. **M. Robin Grivel** répond environ CHF 20'000.00 par année, sans amortissement.

Mme Anne-Marie Sciboz demande si le projet de vente veut que ça soit absolument pour un restaurant ou si l'affectation pour des appartement est possible. **M. le Président** répond que l'affectation n'est pas imposée, mais doit être dans le respect de la zone et du bâtiment qui est protégé. **Mme Sciboz** demande si c'est pour un établissement s'il y a la possibilité de négocier. **M. le Président** répond que ça doit repasser en assemblée. Comme le bâtiment nous coûte, on ne va pas le garder jusqu'à ce que quelqu'un soit prêt à réaliser notre projet de restaurant.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière donne un préavis favorable pour la vente au prix proposé.

M. le Président prie les personnes qui acceptent la délégation de compétence au Conseil communal de procéder à la vente de l'article 2153 RF, Auberge St-Pierre, Le Bry, pour un prix minimum de CHF 1'300'000. de s'exprimer par main levée.

La délégation de compétence est approuvée à la majorité, avec 1 refus et deux abstentions.

Point 9

Informations du Conseil communal

Mme Virginie Fragnière Charrière donne des indications concernant l'état et les projets routiers :

Route de l'Abranna, à Le Bry : La pose de la couche de roulement interviendra au printemps 2025. Il s'agit de la dernière étape des travaux.

Route de la Cantine, à Avry-dt-Pont : Le bureau d'ingénieurs est en train de préparer la mise à l'enquête publique. La commune et le bureau d'ingénieurs rencontreront les propriétaires dont les biens-fonds sont touchés en tout début d'année 2025. La mise à l'enquête publique devrait avoir lieu en février/mars 2025.

Trottoir longeant la route de la Gruyère à Le Bry : Il s'agit d'un projet de sécurisation du trottoir mené par le canton. Mais les coûts de ce projet sont supportés à raison de 1/3 par la Commune. Les travaux correspondants auront lieu en 2025.

Etude de mobilité et de sécurisation du secteur Gumefens : Les travaux du T1 ont commencé le 2 décembre 2024. Ils dureront environ 6 mois. S'agissant du T2, la mise à l'enquête publique est prévue entre février et mars 2025.

M. le Président informe que le prix des sacs taxés va augmenter au 1^{er} janvier 2025 en raison de la couverture qui n'est plus assurée selon l'Entente intercommunale des déchets. Par ailleurs, la Commune de Marsens est sortie de l'Entente et les autres communes, c'est-à-dire Sorens, Echarlens, Riaz et nous, avons décidé de s'aligner

aux prix de la Commune de Bulle, selon le tableau affiché. A savoir que notre taxe communale de base, pour les déchets, est à CHF 50.00 et c'est la plus basse de l'Entente.

Mme Géraldine Barras parle du dossier de l'aménagement des rives du lac, on en est toujours à la phase de l'étude et des discussions et dit que ça avance relativement bien. Pour rappel, en 2022 des ateliers participatifs ouverts à la population avait été faits et il était intéressant d'entendre ce qu'imaginaient les citoyens. En 2023, la possibilité de s'exprimer a été donnée aux sociétés actives au bord du lac et de nous présenter des avant-projets par rapport à ce qu'elles aimeraient développer. Au niveau communal on mène actuellement 3 études d'avant-projet, soit sur les aménagements, sur un potentiel port communal en Trémaule et sur la mobilité. L'idée est de tout compiler en 2025 et de tout transmettre au Canton pour qu'il se détermine. Le projet du port communal a été discuté avec la Coopérative du Port en Redon et on se dirige vers un abandon du port en Redon, pour privilégier un seul port. Les citoyens intéressés sont invités à une séance d'information le jeudi 13 février 2025 à 19h30 à la HAP.

Mme Géraldine Barras parle de la vente de boissons et gâteaux sur l'île d'Ogoz. Elle fait un petit coup de pub et dit que cette action est faite en collaboration avec l'Association de l'île d'Ogoz qu'elle remercie. Il reste 4 week-ends sur 6. Elle donne comme information qu'elle a participé à une de ces ventes cette année, avec une recette de CHF 1'850.00 pour une journée. Que c'est intéressant s'il fait beau. Le formulaire d'inscription est sur le site internet de la Commune et c'est ouvert aux sociétés du village ou aux privés qui soutiennent une action de bienfaisance.

M. le Président présente deux nouvelles personnes au sein de l'administration communale. Il s'agit de **Mme Christine Sugnaux**, qui a été engagée au 1^{er} mai 2024 pour le contrôle de l'habitant et la réception. Il présente également **Mme Mégane Bossel** ; elle est architecte et a été engagée au 1^{er} octobre 2024 auprès du service technique. Il les remercie pour leur engagement.

M. le Président dit qu'il y a une démission au Conseil des parents et qu'on recherche un à deux membres.

M. le Président informe encore qu'il y a deux démissions à la Commission réflexions villageoises et qu'on recherche deux membres. Il ajoute qu'une réflexion est faite quant à un sondage qui sera distribué à la population en 2025 sur les attentes et les améliorations qui peuvent être faites.

M. le Président donne une information sur les sapeurs-pompiers de la Rive Gauche. Avec le nouveau regroupement, il y a environ 70 sapeurs pour un bassin de population d'environ 6'500 habitants. Il n'y a plus que deux bases de départ, une à Marsens et l'autre à Le Bry, avec deux véhicules par base. Il n'y a pas encore de projet concret pour une caserne de pompiers. Il ajoute encore que l'ECAB subventionne plus d'éléments en termes de prévention, d'alarme ou autres et encourage à aller voir sur leur site.

Point 10

Divers

M. Philippe Morard adresse ses remerciements à celles et ceux qui ont participé aux festivités du 100^{ème} anniversaire de la fanfare et au soutien du Conseil communal. Il encourage tout le monde à participer à toutes les manifestations organisées par les sociétés locales.

M. François Morard demande si le cas de l'eau qui s'écoule près de la maison de la famille Maradan est réglé.

M. le Président répond qu'il a été demandé au propriétaire de le faire.

M. Steve Rime dit qu'il y a un panneau qui a été posé vers le bâtiment de l'Ancienne Cigogne à Gumefens pour interdire aux camions de descendre, mais qu'il y a toujours un sac qui cache l'information que c'est pour les camions. **Mme Fragnière Charrière** dit qu'il s'agit d'un oubli et qu'il sera enlevé.

M. Jean-Luc Chassot dit qu'il est un des responsables du Mag d'Ogoz et tient à remercier tout le monde ainsi que le Conseil communal d'avoir proposé ces locaux. Il remercie l'assemblée communale d'avoir voté un budget pour transformer les locaux et il se réjouit de pouvoir exploiter cet établissement et d'accueillir tout le monde. Il remercie également le bureau d'architectes.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** remercie ses collègues du Conseil communal pour le travail, le dévouement et le nombre d'heures passées pour traiter les besoins de la collectivité. Un grand merci au personnel de l'administration et de l'édilité, aux membres des différentes commissions ainsi qu'à toutes les personnes qui œuvrent directement ou indirectement pour la bonne marche de la Commune. Il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et invite tout le monde à partager une agape. Applaudissement de l'assemblée.

L'Assemblée est levée à 22h16.

Compte de résultat 2024

Compte de résultat		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 178 635.86	52 114.05	1 341 476.74	266 880.00	979 074.79	47 825.50
01	<i>Législatif et exécutif</i>	150 101.05	0.00	199 000.00	0.00	169 159.13	0.00
011	Législatif	18 049.20	0.00	18 200.00	0.00	22 365.30	0.00
012	Exécutif	132 051.85	0.00	180 800.00	0.00	146 793.83	0.00
02	<i>Services généraux</i>	1 028 534.81	52 114.05	1 142 476.74	266 880.00	809 915.66	47 825.50
021	Administration des finances et des contributions	200 476.80	29 000.00	182 440.00	29 000.00	176 718.40	29 000.00
022	Service généraux, autres	665 766.91	12 734.05	597 103.50	10 500.00	457 850.05	11 570.50
029	Immeubles administratifs	162 291.10	10 380.00	362 933.24	227 380.00	175 347.21	7 255.00
	Excédents de charge ou de produit		1 126 521.81		1 074 596.74		931 249.29
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	219 375.33	76 908.62	197 981.88	82 672.38	647 261.59	543 561.81
14	<i>Questions juridiques</i>	94 556.26	0.00	65 789.31	0.00	67 552.92	1 650.00
140	Questions juridiques	94 556.26	0.00	65 789.31	0.00	67 552.92	1 650.00
15	<i>Service du feu</i>	110 266.65	75 396.25	117 291.80	81 000.00	99 713.65	75 134.80
150	Service du feu	110 266.65	75 396.25	117 291.80	81 000.00	99 713.65	75 134.80
16	<i>Défense</i>	14 552.42	1 512.37	14 900.77	1 672.38	479 995.02	466 777.01
161	Défense militaire	8 787.72	1 512.37	8 787.72	1 672.38	8 787.72	1 516.71
162	Défense civile	5 764.70	0.00	6 113.05	0.00	471 207.30	465 260.30
	Excédents de charge ou de produit		142 466.71		115 309.50		103 699.78
2	FORMATION	2 975 804.12	293 062.26	3 042 287.98	237 281.21	2 970 633.84	305 156.11
21	<i>Scolarité obligatoire</i>	2 565 402.42	293 062.26	2 633 633.18	237 281.21	2 587 776.29	305 156.11
211	Ecole enfantine	162 181.60	0.00	166 310.20	0.00	153 892.85	0.00
212	Ecole primaire	981 643.30	15 516.10	970 218.55	8 000.00	939 486.80	13 816.80
213	Ecole du cycle d'orientation	752 914.00	0.00	752 914.00	0.00	736 999.00	0.00
214	Ecoles de musique	50 657.70	0.00	48 669.90	0.00	47 053.95	0.00
217	Bâtiments scolaires	441 248.07	120 262.31	511 448.53	87 181.21	526 004.33	114 351.91
218	Accueil extra-scolaire (AES)	175 861.65	157 283.85	180 072.00	142 100.00	183 491.86	176 987.40
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	896.10	0.00	4 000.00	0.00	847.50	0.00
22	<i>Ecoles spécialisées</i>	367 911.10	0.00	361 654.80	0.00	339 309.40	0.00
220	Ecoles spécialisées	367 911.10	0.00	361 654.80	0.00	339 309.40	0.00
23	<i>Formation professionnelle initiale</i>	42 490.60	0.00	47 000.00	0.00	43 548.15	0.00
230	Formation professionnelle initiale	42 490.60	0.00	47 000.00	0.00	43 548.15	0.00
	Excédents de charge ou de produit		2 682 741.86		2 805 006.77		2 665 477.73
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	372 280.88	25 366.78	371 225.25	18 395.98	379 651.65	23 292.08
31	<i>Héritage culturel</i>	2 385.15	0.00	4 257.20	0.00	1 118.20	0.00
312	Conservation des monuments hist. et prot. du patr.	2 385.15	0.00	4 257.20	0.00	1 118.20	0.00
32	<i>Culture, autres</i>	51 333.00	0.00	46 108.00	0.00	58 341.84	30.00
329	Culture, non mentionné ailleurs	51 333.00	0.00	46 108.00	0.00	58 341.84	30.00
34	<i>Sport et loisirs</i>	318 562.73	25 366.78	320 860.05	18 395.98	320 191.61	23 262.08
341	Sport	318 037.73	25 366.78	318 860.05	18 395.98	319 491.61	23 262.08
342	Loisirs	525.00	0.00	2 000.00	0.00	700.00	0.00
	Excédents de charge ou de produit		346 914.10		352 829.27		356 359.57
4	SANTÉ	961 429.43	3 837.70	1 025 043.65	5 000.00	884 844.35	22 106.50
41	<i>Hôpitaux, établissements médico-sociaux</i>	513 344.85	0.00	557 147.95	0.00	472 579.15	0.00
411	Hôpitaux	8 984.50	0.00	8 169.95	0.00	7 620.60	0.00
412	Établis. médico-sociaux et foyers pour pers. âgées	504 360.35	0.00	548 978.00	0.00	464 958.55	0.00
42	<i>Soins ambulatoires</i>	416 873.05	0.00	438 177.90	0.00	385 153.55	17 829.90
421	Soins ambulatoires	399 098.00	0.00	409 569.40	0.00	357 096.20	0.00
422	Service de sauvetage	17 775.05	0.00	28 608.50	0.00	28 057.35	17 829.90
43	<i>Prévention</i>	9 483.03	3 837.70	9 300.00	5 000.00	7 676.10	4 276.60
433	Service médical des écoles	9 275.23	3 837.70	9 000.00	5 000.00	7 466.55	4 276.60
434	Contrôle des denrées alimentaires	207.80	0.00	300.00	0.00	209.55	0.00
49	<i>Santé publique, non mentionné ailleurs</i>	21 728.50	0.00	20 417.80	0.00	19 435.55	0.00
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	21 728.50	0.00	20 417.80	0.00	19 435.55	0.00
	Excédents de charge ou de produit		957 591.73		1 020 043.65		862 737.85

5	PRÉVOYANCE SOCIALE	967 533.20	1 889.10	958 186.05	1 700.00	888 573.50	1 781.10
52	<i>Invalidité</i>	568 022.15	0.00	563 691.35	0.00	538 317.60	0.00
523	Institutions pour pers. handicapées et inadaptées	568 022.15	0.00	563 691.35	0.00	538 317.60	0.00
53	<i>Veillesse et survivants</i>	4 862.60	1 809.10	4 000.00	1 700.00	2 570.00	1 781.10
531	Assurance-veillesse et survivants (AVS)	4 862.60	1 809.10	4 000.00	1 700.00	2 570.00	1 781.10
54	<i>Famille et jeunesse</i>	70 344.25	80.00	57 653.00	0.00	61 533.00	0.00
541	Allocations familiales (AF)	10 739.80	0.00	12 187.90	0.00	10 021.20	0.00
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	11 621.85	0.00	14 165.10	0.00	13 131.65	0.00
544	Protection de la jeunesse	0.00	80.00	0.00	0.00	0.00	0.00
545	Prestations aux familles	47 982.60	0.00	31 300.00	0.00	38 380.15	0.00
55	<i>Chômage</i>	37 240.50	0.00	36 093.50	0.00	36 500.50	0.00
559	Chômage non mentionné ailleurs	37 240.50	0.00	36 093.50	0.00	36 500.50	0.00
57	<i>Aide sociale et domaine de l'asile</i>	287 063.70	0.00	296 748.20	0.00	249 652.40	0.00
572	Aide matérielle	266 288.55	0.00	270 268.50	0.00	229 295.25	0.00
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	20 775.15	0.00	26 479.70	0.00	20 357.15	0.00
	Excédents de charge ou de produit		965 644.10		956 486.05		886 792.40

6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	774 956.67	57 129.63	748 711.26	48 847.93	782 955.50	58 267.05
61	<i>Circulation routière</i>	664 457.07	56 105.63	630 758.26	48 847.93	674 795.50	58 267.05
615	Routes communales	664 457.07	56 105.63	630 758.26	48 847.93	674 795.50	58 267.05
62	<i>Transports publics</i>	110 499.60	1 024.00	117 953.00	0.00	108 160.00	0.00
621	Infrastructures de transports publics	18 986.00	0.00	16 210.00	0.00	16 629.00	0.00
622	Trafic régional et agglomération	90 588.00	0.00	101 743.00	0.00	91 531.00	0.00
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	925.60	1 024.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Excédents de charge ou de produit		717 827.04		699 863.33		724 688.45

7	PROT. DE L'ENV. ET AMENAGEMENT DU TERR.	1 534 849.21	1 411 611.21	1 378 403.46	1 178 238.06	1 411 076.40	1 308 961.77
71	<i>Approvisionnement en eau</i>	470 164.85	470 164.85	474 372.88	474 372.88	433 347.63	433 347.63
710	Approvisionnement en eau	470 164.85	470 164.85	474 372.88	474 372.88	433 347.63	433 347.63
72	<i>Traitement des eaux usées</i>	639 478.56	639 478.56	468 250.64	468 250.64	619 140.93	619 140.93
720	Traitement des eaux usées	639 478.56	639 478.56	468 250.64	468 250.64	619 140.93	619 140.93
73	<i>Gestion des déchets</i>	304 566.22	210 369.86	272 992.67	199 500.00	260 077.48	190 637.00
730	Gestion des déchets	304 566.22	210 369.86	272 992.67	199 500.00	260 077.48	190 637.00
74	<i>Aménagements</i>	23 682.72	11 114.54	32 784.62	11 114.54	29 425.77	18 130.21
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	23 682.72	11 114.54	32 784.62	11 114.54	29 425.77	18 130.21
75	<i>Protection des espèces et du paysage</i>	6 676.50	0.00	5 500.00	0.00	3 183.60	0.00
750	Protection de la nature	6 676.50	0.00	5 500.00	0.00	3 183.60	0.00
76	<i>Lutte contre la pollution de l'environnement</i>	500.00	24 243.00	0.00	0.00	0.00	0.00
769	Assainissement de sites pollués	500.00	24 243.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	<i>Protection de l'environnement, autres</i>	10 252.82	3 700.00	19 467.05	0.00	12 342.79	9 150.00
771	Cimetière	10 252.82	3 700.00	19 467.05	0.00	12 342.79	9 150.00
79	<i>Aménagement du territoire</i>	79 527.54	52 540.40	105 035.60	25 000.00	53 558.20	38 556.00
790	Aménagement du territoire	79 527.54	52 540.40	105 035.60	25 000.00	53 558.20	38 556.00
	Excédents de charge ou de produit		123 238.00		200 165.40		102 114.63

8	ECONOMIE PUBLIQUE	187 333.58	42 653.80	182 015.73	40 300.00	192 345.09	37 343.10
81	<i>Agriculture</i>	530.00	0.00	700.00	0.00	280.00	0.00
811	Administration, exécution et contrôle	480.00	0.00	500.00	0.00	230.00	0.00
812	Améliorations structurelles	50.00	0.00	200.00	0.00	50.00	0.00
82	<i>Sylviculture</i>	32 234.55	1 308.50	17 700.00	300.00	37 626.45	650.00
820	Sylviculture	32 234.55	1 308.50	17 700.00	300.00	37 626.45	650.00
84	<i>Tourisme</i>	154 569.03	41 345.30	163 615.73	40 000.00	154 438.64	36 693.10
840	Tourisme	154 569.03	41 345.30	163 615.73	40 000.00	154 438.64	36 693.10
	Excédents de charge ou de produit		144 679.78		141 715.73		155 001.99

9	FINANCES ET IMPÔTS	465 880.28	8 790 815.49	336 038.37	7 343 854.77	389 517.15	8 000 285.16
91	Impôts	74 171.63	7 375 863.29	43 000.00	6 217 203.00	23 998.05	6 639 823.24
910	Impôts	74 171.63	7 375 863.29	43 000.00	6 217 203.00	23 998.05	6 639 823.24
93	Péréquation financière intercommunale	0.00	147 552.00	0.00	147 552.00	0.00	137 013.00
930	Péréquation financière intercommunale	0.00	147 552.00	0.00	147 552.00	0.00	137 013.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	3 863.90	154 557.60	0.00	150 048.00	932.30	149 901.60
950	Part aux recettes sans affectation, autres	3 863.90	154 557.60	0.00	150 048.00	932.30	149 901.60
96	Administration de la fortune et de la dette	385 844.75	515 255.98	253 038.37	232 070.00	342 636.15	476 058.05
961	Intérêts	67 366.74	121 992.28	96 995.87	75 870.00	98 732.80	89 194.75
963	Immeubles du patrimoine financier	318 478.01	393 263.70	156 042.50	156 200.00	243 903.35	386 863.30
97	Redistributions	0.00	604.85	0.00	0.00	0.00	507.50
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	0.00	604.85	0.00	0.00	0.00	507.50
99	Postes non ventilables	2 000.00	596 981.77	40 000.00	596 981.77	21 950.65	596 981.77
990	Postes non ventilables	2 000.00	596 981.77	40 000.00	596 981.77	21 950.65	596 981.77
	Excédents de charge ou de produit	8 324 935.21		7 007 816.40		7 610 768.01	

Récapitulation

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
	9 638 078.56	10 755 388.64	9 581 370.37	9 223 170.33	9 525 933.86	10 348 580.18	
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 178 635.86	52 114.05	1 341 476.74	266 880.00	979 074.79	47 825.50
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	219 375.33	76 908.62	197 981.88	82 672.38	647 261.59	543 561.81
2	FORMATION	2 975 804.12	293 062.26	3 042 287.98	237 281.21	2 970 633.84	305 156.11
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	372 280.88	25 366.78	371 225.25	18 395.98	379 651.65	23 292.08
4	SANTÉ	961 429.43	3 837.70	1 025 043.65	5 000.00	884 844.35	22 106.50
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	967 533.20	1 889.10	958 186.05	1 700.00	888 573.50	1 781.10
6	TRAFFIC ET TELECOMMUNICATION	774 956.67	57 129.63	748 711.26	48 847.93	782 955.50	58 267.05
7	PROT.DE L'ENV. ET A MENAGEMENT DU TERR.	1 534 849.21	1 411 611.21	1 378 403.46	1 178 238.06	1 411 076.40	1 308 961.77
8	ECONOMIE PUBLIQUE	187 333.58	42 653.80	182 015.73	40 300.00	192 345.09	37 343.10
9	FINANCES ET IMPÔTS	465 880.28	8 790 815.49	336 038.37	7 343 854.77	389 517.15	8 000 285.16
	Résultat	1 117 310.08	0.00	0.00	358 200.04	822 646.32	0.00

Comptes 2024 - Investissements

Comptes d'investissements

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0	ADMINISTRATION GENERALE	201 013.88	0.00	300 000.00	0.00	674 622.71	0.00
02	Services généraux	201 013.88	0.00	300 000.00	0.00	674 622.71	0.00
029	Immeubles administratifs	201 013.88	0.00	300 000.00	0.00	674 622.71	0.00
0290	Immeubles administratifs	172 990.33	0.00	235 000.00	0.00	670 322.71	0.00
0291	Immeuble communal Avry	0.00	0.00	60 000.00	0.00	0.00	0.00
0294	Auberge St-Pierre Le Bry	28 023.55	0.00	5 000.00	0.00	4 300.00	0.00
	Excédents de charge ou de produits		201 013.88		300 000.00		674 622.71
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Défense	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
161	Défense militaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1610	Défense militaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Excédents de charge ou de produits		0.00		0.00		0.00
2	FORMATION	105 387.85	0.00	80 000.00	0.00	168 111.80	0.00
21	Scolarité obligatoire	105 387.85	0.00	80 000.00	0.00	168 111.80	0.00
217	Bâtiments scolaires	105 387.85	0.00	80 000.00	0.00	168 111.80	0.00
2170	Bâtiment scolaire Le Bry	0.00	0.00	0.00	0.00	44 114.45	0.00
2171	Bâtiment scolaire Avry	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2172	Bâtiment scolaire Gumefens	105 387.85	0.00	80 000.00	0.00	123 997.35	0.00
	Excédents de charge ou de produits		105 387.85		80 000.00		168 111.80

3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	0.00	0.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
34	<i>Sport et loisirs</i>	0.00	0.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
342	Sport et loisirs	0.00	0.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
3410	Sport	0.00	0.00	50 000.00	0.00	0.00	0.00
3420	Loisirs	0.00	0.00	50 000.00	0.00	0.00	0.00
	Excédents de charge ou de produits		0.00		100 000.00		0.00

6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	1 148 434.50	94 285.20	4 880 000.00	750 000.00	397 688.05	75 000.00
61	<i>Circulation routière</i>	1 148 434.50	94 285.20	4 880 000.00	750 000.00	397 688.05	75 000.00
615	Routes communales	1 148 434.50	94 285.20	4 880 000.00	750 000.00	397 688.05	75 000.00
6150	Routes communales	1 148 434.50	94 285.20	4 880 000.00	750 000.00	397 688.05	75 000.00
	Excédents de charge ou de produits		1 054 149.30		4 130 000.00		322 688.05

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	754 074.04	53 397.40	1 680 000.00	40 000.00	961 273.84	175 023.15
71	<i>Approvisionnement en eau</i>	711 658.51	30 058.00	960 000.00	20 000.00	700 316.21	63 458.00
710	Approvisionnement en eau	711 658.51	30 058.00	960 000.00	20 000.00	700 316.21	63 458.00
7101	Approvisionnement communal en eau	711 658.51	30 058.00	960 000.00	20 000.00	700 316.21	63 458.00
72	<i>Traitement des eaux usées</i>	7 698.03	23 339.40	560 000.00	20 000.00	201 263.04	111 565.15
720	Traitement des eaux usées	7 698.03	23 339.40	560 000.00	20 000.00	201 263.04	111 565.15
7201	Traitement communal des eaux usées	7 698.03	23 339.40	560 000.00	20 000.00	201 263.04	111 565.15
73	<i>Gestion des déchets</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
730	Gestion des déchets	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7301	Gestion communale des déchets	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	<i>Lutte contre la pollution de l'environnement</i>	34 717.50	0.00	50 000.00	0.00	25 696.00	0.00
769	Autre lutte contre la pollution de l'env.	34 717.50	0.00	50 000.00	0.00	25 696.00	0.00
7690	Assainissement de sites pollués	34 717.50	0.00	50 000.00	0.00	25 696.00	0.00
77	<i>Protection de l'environnement, autres</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
771	Cimetière	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7710	Cimetière communal	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
79	<i>Aménagement du territoire</i>	0.00	0.00	110 000.00	0.00	33 998.59	0.00
790	Aménagement du territoire	0.00	0.00	110 000.00	0.00	33 998.59	0.00
7900	Aménagement du territoire	0.00	0.00	110 000.00	0.00	33 998.59	0.00
	Excédents de charge ou de produits		700 676.64		1 640 000.00		786 250.69

8	ECONOMIE PUBLIQUE	20 406.80	0.00	20 000.00	0.00	685.60	0.00
84	<i>Tourisme</i>	20 406.80	0.00	20 000.00	0.00	685.60	0.00
840	Tourisme	20 406.80	0.00	20 000.00	0.00	685.60	0.00
8400	Tourisme communal	20 406.80	0.00	20 000.00	0.00	685.60	0.00
	Excédents de charge ou de produits		20 406.80		20 000.00		685.60

9	FINANCES ET IMPÔTS	147 682.60	2 229 317.07	0.00	0.00	261 747.80	2 214 106.65
96	<i>Administration de la fortune et de la dette</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	11 724.65	0.00
963	Immeubles du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00	11 724.65	0.00
9630	Terrains du patrimoine financier, parchets	0.00	0.00	0.00	0.00	11 724.65	0.00
99	<i>Postes non ventilables</i>	147 682.60	2 229 317.07	0.00	0.00	250 023.15	2 214 106.65
990	Postes non ventilables	147 682.60	2 229 317.07	0.00	0.00	250 023.15	2 214 106.65
9900	Postes non ventilables	147 682.60	2 229 317.07	0.00	0.00	250 023.15	2 214 106.65
	Excédents de charge ou de produits	2 081 634.47		0.00		1 952 358.85	

Récapitulation		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Totalisation	2 376 999.67	2 376 999.67	7 060 000.00	790 000.00	2 464 129.80	2 464 129.80
0	ADMINISTRATION GENERALE	201 013.88	0.00	300 000.00	0.00	674 622.71	0.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2	FORMATION	105 387.85	0.00	80 000.00	0.00	168 111.80	0.00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	0.00	0.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	1 148 434.50	94 285.20	4 880 000.00	750 000.00	397 688.05	75 000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	754 074.04	53 397.40	1 680 000.00	40 000.00	961 273.84	175 023.15
8	ECONOMIE PUBLIQUE	20 406.80	0.00	20 000.00	0.00	685.60	0.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	147 682.60	2 229 317.07	0.00	0.00	261 747.80	2 214 106.65
	Excédents de charge ou de produits		0.00		6 270 000.00		0.00

Comptes 2024 - Bilan

BILAN		2024	
		Doit	Avoir
1	ACTIF		
<i>10</i>	<i>Patrimoine financier PF</i>	12 539 690.34	
100	Disponibilités et placements à court terme	542 180.56	
101	Créances	-3 737 772.27	
104	Actifs de régularisation	7 370 690.65	
107	Placements financiers à long terme	62 985.00	
108	Immobilisations corporelles PF	8 301 606.40	
<i>14</i>	<i>Patrimoine administratif PA</i>	21 617 402.60	
140	Immobilisations corporelles PA	21 007 432.72	
142	Immobilisations incorporelles PA	347 026.38	
144	Prêts PA	7 340.00	
145	Participations, capital social PA	40 440.00	
146	Subventions d'investissement	215 163.50	
2	PASSIF		
<i>20</i>	<i>Capitaux de tiers</i>		-14 556 500.45
200	Engagements courants		-704 573.14
204	Passifs de régularisation		-48 156.20
205	Provisions à court terme		-44 079.06
206	Engagements financiers à long terme		-13 706 383.35
208	Provisions à long terme		-100.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers		-53 208.70
<i>29</i>	<i>Capital propre</i>		-19 600 592.49
290	Financements spéciaux		-1 711 729.89
291	Fonds enregistrés sous capital propre		-28 738.75
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)		-4 178 872.44
296	Réserve liée au retraitement du PF		
299	Excédent ou découvert du bilan		-13 681 251.41
TOTAUX DU BILAN		34 157 092.94	-34 157 092.94

Commentaires et détails du compte de résultat 2024

Les commentaires présentés dans les comptes 2024 ont pour objectif d'expliquer les principales différences par chapitre, comparées au budget 2024 et aux comptes 2023, ainsi que de fournir quelques chiffres à titre informatif. Au 31 décembre 2024, la population de notre Commune est de **2045** habitants, soit une augmentation de 48 personnes par rapport à 2023. Toutefois, la population légale de 2022, prise en compte pour les pots communs 2024, est de **1973** habitants. Pour les pots communs 2025, la population sera de **2013** habitants. Certaines associations prennent la population légale 2023 dans les comptes 2024.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-).

L'exercice 2024 se boucle avec un bénéfice de Fr. 1'117'310.08

Le prélèvement de la réserve de réévaluation de Fr. 596'981.77 à la suite de l'introduction de MCH2 augmente considérablement notre bénéfice. Sans ce produit exceptionnel, le bénéfice « réel » de l'exercice 2024 serait de Fr. 520'328.31. Il est important de rappeler que la réserve de réévaluation du patrimoine administratif sera totalement dissoute d'ici l'exercice 2031. Le résultat de 2024 dépasse celui de 2023, avec une augmentation du bénéfice de Fr. 294'663.76 et de Fr. 1'475'510.12 par rapport au budget 2024, lequel prévoyait un déficit de Fr. 358'200.04.

Cet exercice est qualifié de bon par le Conseil communal. Par rapport au budget 2024, les produits du chapitre 910 impôts enregistrent une augmentation de Fr. 1'158'660.29 dont Fr. 566'073.75 d'impôts spéciaux.

Pour le solde de notre bénéfice, il est dû à de petites fluctuations dans les charges et les revenus. Le total des charges pour notre commune est de Fr. 9'638'078.56, moins les imputations internes de Fr. 146'693.42 qui nous donnent la charge réelle de **Fr. 9'491'385.14** en augmentation de Fr. 586'541.- par rapport aux comptes 2023.

(Ce qui correspond à environ Fr. 4'640.- de charges par habitant)

Détail bref des charges :

Communales	Fr. 4'931'658.03	soit 51.96%
Cantoniales	Fr. 2'369'772.15	soit 24.97 %
Associations de communes	Fr. 2'189'954.96	soit 23.07 %

le bénéfice présenté à l'assemblée communale est de Fr. 1'117'310.08

Les bénéfices « réels » des années précédentes avant amortissements supplémentaires et ajustements spéciaux MCH2 (2022-2023) pour information :

2023 : 225'664.55 2022 : 1'093'728.14 2021 : 785'690.66 2020 : 741'106.73 2019 : 1'443'089.47

Indicateurs financiers récapitulation :

Indicateurs	2024	2023	2022	Valeur indicative
Taux d'endettement net	44%	37%	82%	< 100% bon
Degré d'autofinancement	59%	31%	100%	< 80% récession / 80-100% cas normal
Part des charges d'intérêts	0%	0%	0%	0-4% bon
Dette brute par rapport aux revenus	147%	149%	151%	100-150% moyen
Proportion des investissements	21%	21%	26%	20-30% effort d'investissement élevé
Part du service de la dette	7%	7%	8%	5-15 % charge acceptable
Dette nette par habitant en CHF	1'597	1'227	2'898	1'001-2500 CHF endettement moyen
Taux d'autofinancement	12%	6%	23%	< 10 % mauvais / > 20% bon

Les détails du bilan, du compte de résultat, du compte de résultat par nature, des comptes d'investissements et des annexes sont consultables sur le site internet communal ou à l'administration communale pendant les heures d'ouverture.

L'immeuble où l'administration communale se trouve a été séparé comptablement. L'administration communale et le local commercial destiné au Mag d'Ogoz font partie du patrimoine administratif (compte 0290) et les appartements du patrimoine financier (compte 9635). L'entier du budget avait été comptabilisé dans les comptes immeubles administratifs (0290) et immeuble communal Avry (0291).

Une estimation de l'immeuble a eu lieu, le rapport nous informe que la valeur vénale totale est estimée à Fr. 5'715'000.00. La partie habitation a été estimée à Fr. 4'330'000.00 et la partie commerciale à Fr. 1'385'000.00. Une clé de répartition pour les charges communes a été décidé par le Conseil communal, les 75% des charges iront pour le patrimoine financier et les 25% pour le patrimoine administratif.

Chapitre 0 : Administration générale

Traitement et jetons du conseil communal :	Fr. 119'000.- (comptes 2023 Fr. 132'000.-)
Traitement du personnel administratif :	Fr. 505'000.- (comptes 2023 Fr. 396'000.-)
Charges de l'entier du personnel, 2024 Fr. 1'271'000.-, 2023 : Fr. 1'106'000.-, 2022 : Fr. 1'007'000.-, 2021 : Fr. 929'000.-	
Appareils et mobilier de bureau :	Fr. 48'000.- (comptes 2023 Fr. 20'000.-)
Maintenance informatique :	Fr. 55'000.- (comptes 2023 Fr. 44'000.-)
Auberge St-Pierre Le Bry, total des charges :	Fr. 57'000.- y compris amortissement Fr. 40'000.-

Chapitre 1 : Ordre et sécurité publics, défense

Honoraires curatelles :	Fr. 95'000.- (compte 2023 Fr. 68'000.-)
Participation au centre de Secours :	Fr. 103'000.- (compte 2023 Fr. 92'000.-)
Taxe d'exemption du service pompier :	Fr. 75'000.- (compte 2023 Fr. 75'000.-)

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Participation aux dépenses cantonales écoles enfantines :	Fr. 159'000.- (soit 50%, solde canton, +7k 2023)
Participation aux dépenses cantonales écoles primaires :	Fr. 661'000.- (soit 50%, solde canton, +30k 2023)
Transports scolaires par les TPF :	Fr. 238'000.- (comptes 2023 Fr. 237'000.-)
Participation à l'école secondaire :	Fr. 693'000.- (ass. de communes, +16k 2023)
Participation à l'école secondaire, intérêts et amortissements :	Fr. 60'000.- (association de communes)
Traitement du personnel de l'accueil extrascolaire :	Fr. 97'000.- (comptes 2023 Fr. 97'000.-)
Bourses d'apprentissage et d'étude jusqu'à 20 ans :	Fr. 23'000.- (Fr. 300.- par année/par personne)
Traitement du personnel de conciergerie école, AES :	Fr. 57'000.- (comptes 2023 Fr. 57'000.-)
Participation aux dépenses du conservatoire :	Fr. 51'000.- (comptes 2023 Fr. 47'000.-)
Entretien bâtiments scolaires 3 sites :	Fr. 83'000.- (comptes 2023 Fr. 157'000.-)
Poste 2200 : Ecoles spécialisées :	Fr. 368'000.- (comptes 2023 Fr. 339'000.-)

Chapitre 3 : Culte, Culture, Sport et Loisirs

Participation « Option Gruyère » :	Fr. 20'000.- (idem 2023)
Contribution Sports en Gruyère :	Fr. 36'000.- (comptes 2023 Fr. 48'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel et divers :	Fr. 21'000.- (comptes 2023 Fr. 20'000.-)
Contribution à des manifestations occasionnelles :	Fr. 10'000.- (don fanfare 100 ^{ème})
Dons aux sociétés sportives :	Fr. 27'000.- (comptes 2023 Fr. 26'000.-)
Traitement personnel entretien salle de sport :	Fr. 23'000.- (comptes 2023 Fr. 24'000.-)

Chapitre 4 : Santé

Poste 4120 : Etablissements médico-sociaux et homes :	Fr. 504'000.- (comptes 2023 Fr. 465'000.-)
Poste 4210 : Soins ambulatoires :	Fr. 399'000.- (comptes 2023 Fr. 357'000.-)
Participation communale aux ambulances :	Fr. 18'000.- (comptes 2023 Fr. 28'000.-)

Chapitre 5 : Prévoyance sociale

Poste 5230 Institutions pour personnes handicapées :	Fr. 568'000.- (comptes 2023 Fr. 538'000.-)
Poste 5451 Structure d'accueil extrafamilial de jour :	Fr. 48'000.- (comptes 2023 Fr. 38'000.-)
Poste 5720 aide matérielle :	Fr. 266'000.- (comptes 2023 Fr. 229'000.-)

Chapitre 6 : Routes communales, Génie Civil

Traitement du personnel édilitaire :	Fr. 206'000.- (comptes 2023 Fr. 188'000.-)
Engagement supplémentaire de 0.4 EPT	
Entretien des routes :	Fr. 45'000.- (comptes 2023 Fr. 65'000.-)
Déblaiement, salage et service hivernal par des tiers :	Fr. 71'000.- (comptes 2023 Fr. 57'000.-)
Participation au trafic régional :	Fr. 91'000.- (comptes 2023 Fr. 92'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

71 Approvisionnement en Eau

Taxe de base m ² et location compteurs :	Fr. 199'000.- (comptes 2023 Fr. 103'000.-)
Vente d'eau commune et hors commune :	Fr. 160'000.- (comptes 2023 Fr. 222'000.-)
Achat d'eau :	Fr. 4'000.- (comptes 2023 Fr. 3'000.-)
Entretien du réseau d'eau :	Fr. 114'000.- (comptes 2023 Fr. 86'000.-)
Participation à l'ACAPE :	Fr. 40'000.- (comptes 2023 Fr. 57'000.-)
Prestations du fontainier :	Fr. 46'000.- (comptes 2023 Fr. 42'000.-)
Attribution au financement spécial maintien de la valeur :	Fr. 110'000.- (réserve au bilan Fr. -30'000.-)

Prélèvement au financement spécial équilibre du compte : Fr. 64'000.- (réserve au bilan Fr. 11'000.-)

72 Traitement des eaux usées

Total des taxes d'épuration : Fr. 310'000.- (comptes 2023 Fr. 374'000.-)
 Coût de participation à la STEP : Fr. 192'000.- (idem 2023)
 Entretien des infrastructures, collecteurs : Fr. 141'000.- (comptes 2023 Fr. 94'000.-)
 Attribution au financement spécial maintien de la valeur : Fr. 204'000.- (réserve au bilan Fr. 1'645'000.-)
 Prélèvement au financement spécial équilibre du compte : Fr. 270'000.- (réserve au bilan Fr. -166'000.-)

73 Gestion des déchets

Taux de couverture du compte ordures ménagère 69.07% limite du canton 70 %
 Salaire surveillants : Fr. 29'000.- (comptes 2023 Fr. 28'000.-)
 Frais de ramassage des ordures ménagères : Fr. 177'000.- (comptes 2023 Fr. 187'000.-)
 Frais d'entretien des places de ramassage : Fr. 42'000.- (nouvelle rampe Fr. 23'400.-)
 Produit taxes de base : Fr. 86'000.- (comptes 2023 Fr. 88'000.-)
 Taxes proportionnelles aux sacs : Fr. 88'000.- (comptes 2023 Fr. 71'000.-)
 Part. pesage containers privés : Fr. 9'200.- (comptes 2023 Fr. 8'800.-)

74 Corrections de cours d'eau, endiguements

Entretien des ouvrages d'aménagement cours d'eau : Fr. 19'000.- (comptes 2023 Fr. 13'000.-)

79 Aménagement du Territoire

Honoraires : Fr. 33'000.- (budget 2024 Fr. 60'000.-)
 Autorisations de construire et de démolir : Fr. 53'000.- (comptes 2023 Fr. 39'000.-)

Chapitre 8 : Economie

82 Sylviculture

Entretien des routes forestières : Fr. 14'000.- (comptes 2023 Fr. 37'000.-)

83 Tourisme

Entretien des sentiers pédestres et sites publics : Fr. 22'000.- (comptes 2023 Fr. 17'000.-)
 Participation à Gruyère Tourisme : Fr. 14'000.- (idem 2023)
 Contribution ARG : Fr. 43'000.- (idem 2023)
 Frais parking rives du lac (Gumefens et Le Bry) : Fr. 29'000.- (y.c. dédom. aux agriculteurs)
 Recettes parking rives du lac : Fr. 35'000.- (Fr. 5.-/jour ou macaron)

Chapitre 9 : Finances et Impôts

Impôts (Taux 75% Pers. physiques et morales)

Produits des impôts des personnes physiques : Fr. 5'336'000.- (augmentation Fr. 427'000.-)
 Produits des impôts des personnes morales : Fr. 301'000.- (augmentation Fr. 22'000.-)
 Contributions immobilières : Fr. 611'000.- (diminution Fr. 15'000.-)
 Impôt à la source : Fr. 106'000.- (diminution Fr. 16'000.-)
 Impôt sur les gains immobiliers et les mutations immobilières : Fr. 837'000.- (augmentation Fr. 265'000.-)
 Impôt sur les prestations en capital : Fr. 100'000.- (augmentation Fr. 14'000.-)
 Impôt cantonal sur les véhicules : Fr. 151'000.- (reçu du canton)
 Péréquation financière : Fr. 148'000.- (comptes 2023 Fr. 137'000.-)
 Intérêts des dettes : Fr. 67'000.- (idem 2023)

9631 Immeuble locatif La Cornache Avry

Location des appartements : Fr. 93'000.- (idem 2023)
 Bénéfice Fr. 15'000.-

9632 Chalet d'alpage

Loyers estivage, moyenne 40 génisses : Fr. 11'000.- (Fr.- 2.- par jour)
 Subventions fédérales d'estivage : Fr. 11'000.-
 Charges salariales, d'entretien : Fr. 30'000.- (comptes 2023 Fr. 27'000.-)

9635 Immeuble locatif Avry

Bénéfice Fr. 43'000.-, pas de budget, l'ensemble du budget était dans le patrimoine administratif

9900 Postes non ventilables

Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA Fr. 597'000.- (idem 2023)

Robin Grivel

Remplacement du mobilier scolaire des classes 3H à 8H Le Bry-Gumefens - CHF 120'000.00

Le Conseil communal prévoit de remplacer le mobilier scolaire dans les classes de 3H à 8H, à savoir les classes de 3H et 4H à Le Bry, ainsi que de 5H à 8H à Gumefens. Ce remplacement portera sur 130 pupitres individuels et 130 chaises. Le mobilier actuel, utilisé depuis de nombreuses années, ne répond plus aux normes en vigueur.

Conformément à l'article 41, alinéa 3 de la loi scolaire, les communes doivent veiller à ce que les locaux et équipements scolaires soient entretenus, adaptés aux élèves, et conformes aux normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie en vigueur.

Actuellement, 90 % des pupitres sont doubles, ce qui constitue un problème, car les élèves ont des tailles variées et doivent pouvoir changer de voisin fréquemment au cours de l'année, voire travailler debout, conformément aux exigences du Plan d'études romand.

Les pupitres (simples ou doubles) et les chaises (fixes et non pivotantes) sont réglables uniquement en hauteur à l'aide d'une clé, ce qui empêche les élèves de les ajuster eux-mêmes en fonction de leurs besoins, notamment en raison de la croissance rapide des enfants au cours de l'année. Ces réglages doivent être effectués à l'aide d'une clé par l'édilité, ce qui prend du temps. Cela entraîne une perte de temps pour les enseignants et les élèves, car ces ajustements doivent être réalisés pendant le temps scolaire afin de s'assurer que la hauteur du mobilier soit adaptée à chaque élève. De plus, cela représente une charge de travail supplémentaire pour l'employé de l'édilité, qui doit gérer ces réglages en plus de ses autres tâches.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal



Mise à jour du règlement communal de police - Approbation

Suite à l'approbation du règlement communal de police par l'Assemblée communale le 7 mai 2024, la Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS a procédé à l'examen final dudit règlement. La DSJS nous a recommandé de faire quelques modifications, listées en rouge dans le document à disposition sur notre site internet, ainsi qu'à l'administration communale.

La DSJS demande également le préavis de la Commission financière pour les aspects financiers.

Informations communales

Nouveaux horaires - bureau communal

Dès le lundi 12 mai 2025, les horaires pour l'ouverture du bureau communal seront modifiés comme suit :

Lundi	fermé
Mardi	ouvert de 14h30 à 18h30
Mercredi	ouvert de 9h00 à 11h30
Jeudi	ouvert de 14h00 à 17h30
Vendredi	fermé

Nous répondons à vos appels téléphoniques aux horaires ci-dessus, ainsi que les matins du lundi au jeudi de 8h00 à 11h30.





Été 2025 - Fermeture du bureau communal

**Le bureau communal sera fermé du
lundi 28 juillet 2025 au vendredi 15 août 2025**



Malgré une météo à nouveau maussade, nous avons pu compter sur une belle participation lors de l'édition qui a eu lieu le samedi 15 mars 2025 et nous adressons un tout grand **MERCI** aux personnes qui ont participé au nettoyage des rives du lac.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif du nombre de participant par année, ainsi que le type et la quantité de déchets récoltés.

Année	Nbre participant	Déchets incinérables (plastiques, mégots, bouées, divers...)	Fer	Verre	pneus
2025	140	4 containers (de 800 lt)	3 containers	3 sacs de 35 lt	5
2024	127	7 containers	2 containers	7 sacs de 60 lt	15
2023	148	6 containers	1 container	2 sacs de 35 lt	Pas référencé
2022	199	10 containers	1 container	2 sacs de 35 lt	Pas référencé
2020/2021	Actions annulées en raison du Covid				

Bravo à tous pour votre efficacité et à l'année prochaine !

Accès aux rives du lac

Comme pour les années précédentes, le Conseil communal vous propose l'acquisition d'un macaron « citoyens », lequel :

- vous dispense du paiement de la taxe de parking de CHF 5.00 ;
- est vendu au prix de **CHF 20.00** et est disponible à l'administration communale ;
- est valable pour la saison 2025.

Les macarons « riverains » et « bateau » distribués en 2024 sont encore valables pour 2025.



Analyses d'eau potable 2024



Dès à présent, les résultats annuels d'analyses d'eau potable sont disponibles sur le site : <https://eaupotable.ch/fr>.

Il vous suffit d'indiquer le NPA du village souhaité (1643 pour Gumefens, 1644 pour Avry-devant-Pont et 1645 pour le Bry) et les résultats s'afficheront à l'écran.

Ces résultats peuvent également être demandés auprès de l'Administration communale.



EN CAS D'URGENCE : 026 919 82 22

Pour toute urgence liée au réseau d'eau communal, nous vous remercions de prendre contact avec l'entreprise EauSud SA, à l'aide du numéro précité.

<http://www.eausud.ch/fr/produits/eausud/depannage-24h-24-1101>

Communications des associations et sociétés locales

Chères villageoises, chers villageois,

Le mois de mai arrive à grand pas et les oiseaux commencent à chanter, nous nous préparons à notre traditionnelle tournée du 1^{er} mai. Pour cela, nous vous informons des dates auxquelles nous pousserons la chansonnette :

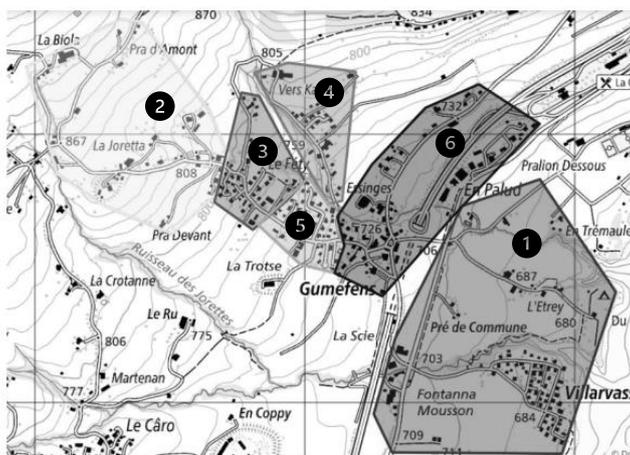
- Mercredi 23 avril 18h30 - 21h30 > Bord du lac et Villarvassaux
- Jeudi 24 avril 18h30 - 21h30 > Haut du village jusqu'à Au Crêt
- Vendredi 25 avril 18h30 - 22h30 > Au Crêt jusqu'à Le Féty
- Jeudi 1 mai 18h30 - 21h30 > Vers Karlé (de haut en bas)
- Vendredi 2 mai 18h30 - 22h30 > Le Féty jusqu'à La Chenau
- Samedi 3 mai 14h - 22h30 > La Chenau jusqu'à Route d'Avry et En Palud

La « tournée du premier mai » par la jeunesse de Gumefens :

Initialement la fête du 1^{er} mai marquait l'arrivée du printemps en distribuant du muguet. Depuis quelques années, la tradition nous mène à chanter pour chaque habitant du village. De plus, c'est grâce à votre générosité lors de notre venue que nous organisons une sortie pour les personnes retraitées du village.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de notre visite et tenons d'ores et déjà à vous remercier pour votre accueil et votre générosité.

Notre parcours, en couleur, sous réserve d'un léger retard ou d'une petite avance...



- Mercredi 23 avril 18h30 - 21h30 > zone rouge ①
- Jeudi 24 avril 18h30 - 21h30 > zone jaune ②
- Vendredi 25 avril 18h30 - 22h30 > zone verte ③
- Jeudi 1 mai 18h30 - 21h30 > zone grise ④
- Vendredi 2 mai 18h30 - 22h30 > zone orange ⑤
- Samedi 3 mai 14h - 22h30 > zone bleue ⑥



Vous prévoyez un apéro ? Faites-le nous savoir !

Au 079 105 00 67

Ainsi nous passerons avec certitude le jour où vous nous attendez ;)

Merci d'avance pour votre accueil !



AVRY-DEVANT-PONT Eglise

CONCERT

le 17 mai 2025, à 20 h

Chœur mixte d'Avry-devant-Pont
Direction Nathan Christe

Chœur mixte L'Espérance La Joux
Direction Aurélie Coumont



SEANCE TIR OBLIGATOIRE 2025

Jeudi 24 avril 2025 de 18h30 à 20h00

Jeudi 21 août 2025 de 18h30 à 20h00

Stand de tir de Le Bry

Dernière remise de feuille de stand à 19h40 !

Pour accomplir son tir obligatoire, il faut prendre avec soi :

- Le courrier de convocation avec les étiquettes autocollantes
- Le livret de service
- Le livret de tir ou le livret de performances militaire
- La pièce d'identité officielle
- L'arme de service personnelle avec la trousse de nettoyage
- Les coquilles protégées personnelles (pamirs)

Bienvenue à tous

**TIR FÉDÉRAL
EN CAMPAGNE**

23-25 MAI 2025

Lieu: 300m-25m Stand de Bulle-Sautaux

Date	16.mai	14h00	19h00
Vendredi	23.mai	16h00	20h00
Samedi	24.mai	08h00	12h00
		13h24	20h00
Dimanche	25.mai	8h00	12h00

Gratuit pour tous

Trouvez votre place avec le code QR!



15^{ème} Marché de Printemps

**Samedi 10 mai 2025
de 9h00 à 17h00**

**Dès 18h30 Soupe de chalet confectionnée par
la Jeunesse de Gumefens à votre bon cœur !**

Place de l'école de Gumefens

**Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles
pour cet événement. N'hésitez pas à nous contacter !**

adeline.rapin@gmail.com 079 636 13 84
arvy.maradan@msn.com 079 377 92 43

**Au plaisir de vous rencontrer nombreux lors de
notre prochain marché !**

AVIS IMPORTANT



Le samedi 10 mai 2025 et ce comme chaque année, la route du Gibloux sera fermée de **6h30 à 17h30** à la hauteur des moloks jusqu'au passage à piéton en face de l'école de Gumefens.

Pour des mesures de sécurité, la route d'Avry sera quant à elle en sens unique avec vitesse réduite en direction d'Avry-dt-Pont.

De plus, en raison des travaux de rénovation du bâtiment situé à la route de la Chapelle, cette dernière est déjà fermée. C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir faire le tour par Avry-dt-Pont ou par Sorens pour les personnes habitant en amont de l'école de Gumefens.

L'association Jette des Ponts vous remercie d'avance pour votre compréhension et espère vous retrouver nombreux pour cette quinzième édition.

Nous avons le plaisir de vous inviter
au concert annuel du chœur d'enfants
Les Giblotins de Pont-en-Ogoz



Le vendredi 13 juin 2025 à 19H30

A l'église d'Avry-devant-Pont



ASSOCIATION ILE D'OGOZ

L'Association de l'île d'Ogoz fêtera ses 30 ans en 2026 !

Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver la date du **samedi 20 juin 2026** pour fêter cet anniversaire ensemble sur l'île, avec de nombreuses animations au programme.

Afin de célébrer comme il se doit ces trois décennies d'engagement en faveur de ce lieu d'exception et de poursuivre nos actions de préservation et de mise en valeur du site, nous comptons plus que jamais sur votre soutien. Vous pouvez par exemple devenir membre de l'Association pour une cotisation annuelle de CHF 50.-.

Nous vous remercions par avance de votre geste.

Le comité de l'Association de l'île d'Ogoz

Devenir Membre

CHF 51 personne individuelle,
CHF 91 par couple,
CHF 121 par entreprise*



Association Ile Ogoz



*1 CHF est rajouté pour les paiements par Twint, merci de votre compréhension

Association pour la préservation de l'île d'Ogoz, 1645 Le Bry, IBAN : CH11 0900 0000 3444 8060 7

Faire un don à l'Association : Montant Libre

Visitez notre site et suivez-nous sur les réseaux sociaux
www.ogoz.ch | Instagram : @iledogoz

Les news de l'Echo du Gibloux

24^{ème} fête cantonale des musiques fribourgeoises 2025, à Bulle

C'est avec plaisir que nous allons nous produire

- le vendredi 30 mai 2025, à 17h29 à l'Aula du CO de Bulle pour notre concours en salle
- le dimanche 1^{er} juin 2025, à 12h20 pour notre concours de marche

Nous nous joignons à la société de musique « La Tour » de la Tour-de-Trême pour la journée du dimanche à savoir le concours de marche et le cortège qui aura lieu à 14h30. **Nous nous réjouissons de vous y rencontrer à un moment ou à un autre !**

** Notre concert de préparation aura lieu le 16 mai 2025 à 20h00 à la halle polyvalente de Sorens.*

Nouveaux membres, lancez-vous !

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres ! Si intéressé, contactez Marc au 079 437 02 38 ou allez faire une tour sur notre site internet www.fanfareavry.ch !



Vous avez envie de bouger un peu....

Cours de gym douce pour les aînées,

les vendredis de 15h30 à 16h30

Dispensés par une monitrice à l'écoute

Avry-devant-Pont – Halle polyvalente

Venez faire un essai

Cot. 100.- /an – Plus d'info au 079 604 49 22

Amicale gym dames



**La société de Tir à Air
Comprimé Fusil et Pistolet
10M est à la recherche de
nouveaux membres !**

Tu cherches un sport de concentration et de précision ? Viens donc essayer le tir !

Que tu aies déjà pratiqué le tir ou non, tu es le (la) bienvenu (e) !

Pour des questions ou si tu désires faire un essai, tu peux contacter Christophe Oberson au 078 866 57 67.

FUSIL ET PISTOLET 10 m.



AVRY-DEVANT-PONT



Rue du Cârô 50 – 1630 Bulle



Ecole de foot et Juniors du FCGS

Chers Parents,

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot ou en juniors au FC Gumefens-Sorens !

Ecole de foot : dès 5 ans
Juniors : dès 7 ans => F, E, D, C, B et A
Période : avril à fin juin et septembre à fin octobre en extérieur
Hiver : en salle

Quand et où : en fonction de l'équipe et du jour, terrains de Gumefens ou Sorens

Personne de contact : Steve Rolle → as.rolle@bluewin.ch – 078 676 08 38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Steve Rolle.

Le foot est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !

ENVIE DE BRÛLER DES CALORIES ?



LE MERCREDI DE 19H À 20H

À LA HALLE POLYVALENTE
D'AVRY-DEVANT-PONT

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTE-MOI AU
026 915 36 39



dimanche 23 novembre 2025
de 09h00 à 16h00
halle polyvalente d'Avry-devant-Pont

grands vide-dressing
et vide-grenier

inscris-toi et envoie un mail à
braderiejdp@gmail.com

se recommande :
association Jette des Ponts



A vos agendas !
Réservez d'ores et déjà la date du

Samedi 23 AOÛT 2025 de 10h à 16h sur l'île d'Ogoz

L'association Local'Terre'Native organisera une activité culturelle autour des livres et des mots, intitulée « **L'île aux mots** ».

Avec la participation d'auteurs locaux, diverses animations pour petits et grands, des interludes musicaux et de quoi manger et boire !



Abyss Festival

Accrochez-vous à vos cordes vocales et préparez-vous à secouer la tête jusqu'à la syncope !

L'Abyss Festival revient avec une promesse : un déluge de décibels et des riffs à faire trembler la Gruyère.

En point d'orgue, deux légendes du thrash metal, les frères Max et Iggor Cavalera.

Où?	Route de la presqu'île, Hauteville
Quand?	Du 26 au 28 juin 2025
Combien?	26 juin gratuit
	27 juin CHF 30.00, 28 juin CHF 50.00
	Pass 2 jours (27-28 juin) CHF 65.00

Mise au concours - déneigement - secteur Gumefens

Afin de compléter notre équipe de déneigement dès la saison hivernale 2025-2026, nous recherchons un/e agriculteur/trice intéressé/e par cette fonction et disposant d'un tracteur pouvant être équipé d'une lame à neige communale et d'une saleuse. Le poste à pourvoir concerne principalement le village de Gumefens.

Il faut être disposé à intervenir à n'importe quel moment et en priorité lors de chutes de neige ou de verglas.

Les personnes intéressées par ce travail accessoire peuvent adresser un courrier de motivation à : Administration communale, Route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont ou commune@pont-en-ogoz.ch **d'ici au 15 mai 2025.**

Objets encombrants

En collaboration avec la jeunesse de Gumefens et la jeunesse d'Avry-Le Bry, le Conseil communal propose aux personnes qui ne sont pas motorisées et ne disposant pas d'aide, un ramassage des objets encombrants directement à domicile les

- **samedi 24 mai 2025**
- **samedi 27 septembre 2025**

Ce service est gratuit, cependant un geste envers la jeunesse sera apprécié.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire à l'administration communale jusqu'au 20 mai 2025 pour le 1^{er} ramassage et jusqu'au 23 septembre 2025 pour le second, par téléphone au 026 915 91 30 ou par courriel à commune@pont-en-ogoz.ch.

La jeunesse du secteur concerné prendra ensuite contact avec les personnes intéressées.

Agence AVS

L'agence AVS est un service à la population par le biais de l'administration communale.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la caisse de compensation de Fribourg, en renseignant et en orientant la population sur ses droits et obligations.

Nous vous rappelons que toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante (également les agriculteurs) ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1er janvier qui suit leur 20e anniversaire.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins le double de la cotisation annuelle minimale.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont
Tél. 026 915 91 30

Heures d'ouverture :
Lundi / vendredi fermé
Mardi 14h30 – 18h30
Mercredi 9h00 – 11h30
Jeudi 14h00 – 17h30

**Ces horaires sont
valables dès le
12 mai 2025 !**

commune@pont-en-ogoz.ch

<http://www.pont-en-ogoz.ch>

Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Mercredi		18h00 – 20h00
Samedi	9h30 – 12h00	15h00 – 17h00

Mag d'Ogoz Sàrl – Boulangerie / alimentation / tea-room – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 20 80

Heures d'ouverture	Lundi-mardi-mercredi-jeudi	6h00 – 19h00
	Vendredi	6h00 – 20h00
	Samedi - dimanche	6h00 – 16h00

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures	Lundi	fermé	
d'ouverture :	Ma à Sa	7h30 – 11h45 / 15h00 – 18h30	
	Dim.	7h30 – 11h45 / 16h00 – 18h30	

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve	7h00 – 19h00
Samedi	7h00 – 13h00
Dimanche	8h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Buvette Stade des Marais – Gumefens :

Tél. 076 372 71 75 – M. Ricardo Ferreira

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.fcgumefenssorens.ch

Informations :

Justice de paix de la Gruyère :	Tél. 026 305 86 40	JPGruyere@fr.ch
Préfecture de la Gruyère :	Tél. 026 305 64 00	www.fr.gruyere.ch
Feu :	Tél. 118	
Police :	Tél. 117	
Urgences médicales :	Tél. 144	
Hôpital de Riaz :	Tél. 026 306 40 00	
Médecin de garde de la Gruyère :	Tél. 026 304 21 36	
Pharmacie de garde :	Tél. 026 304 21 40 (En dehors des heures d'ouverture normales)	